

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 25 AVRIL 2013**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	30
Absents représentés	12
Absents excusés	2
Absents non excusés	1

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT CINQ AVRIL à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 19 avril 2013 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, WOJCIECHOWSKI, M. MARCHAND (à partir de la question) adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, SCHIAVI (à partir du point A1), EHRMANN, MM. LACHOURI, ONAKAYA MENGE, TAGZOUT (à partir du point A1), CATALAN, MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER (à partir de la question), MOOG, MACHADO, Mme BERNARD Méhadée, MM. MOKRANI, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BERNARD Sandrine, adjointe au Maire, représentée par M. ONAKAYA MENGE,
M. MARCHAND, adjoint au Maire, représenté par M. MAYET, (jusqu'au point A1),
Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, conseillère municipale, représentée par M. MARTINEZ,
Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par M. MOKRANI,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. ROSSET, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Méhadée,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. LACHOURI, (jusqu'au compte-rendu des débats),
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
M. MERCIER, conseiller municipal, représenté par M. BARON, (jusqu'au point A1),
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI,
Mme BROUTE, conseillère municipale, représentée par Mme SCHIAVI, (à partir du point A1),
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU.

ABSENTES EXCUSEES

Mme PERNIN, conseillère municipale,
Mme SCHIAVI, conseillère municipale, (jusqu'au compte-rendu des débats).

ABSENT NON EXCUSE

M. CATHENOZ, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.
(37 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

M. GOSNAT ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. GOSNAT. - *« Nous avons le quorum et nous pouvons valablement organiser cette réunion du Conseil Municipal. Alors, comme il est de tradition, il faut que nous puissions avoir un secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a une candidature proposée ? Chantal »*

Mme DUCHÈNE. - *« Monsieur le Maire, je vous propose la candidature de Philippe Bouyssou. »*

M. GOSNAT. - *« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Merci. »*

M. GOSNAT procède à l'élection du secrétaire de séance : Philippe Bouyssou, candidat du groupe des Élus communistes et Partenaires ayant réuni la majorité des suffrages, est élu pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

(37 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

M. GOSNAT. - *« Alors, vous avez un certain nombre de documents dans les sous-mains. Comme vous le savez, nous allons procéder aujourd'hui à l'élection d'un nouvel adjoint et vous avez dans les sous-mains le bulletin de vote, pour procéder, donc, à cette élection.*

Et puis vous avez d'autres documents et en particulier un document assez lourd, assez consistant concernant le projet que nous allons aborder en deuxième point à l'ordre du jour concernant le Centre Municipal de Santé avec les plans qui sont en particulier à l'entrée de cette salle. Alors, je vous demanderais tout d'abord de me donner votre avis sur le compte rendu des débats du 28 mars. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, on le met au vote. Celles et ceux qui sont d'accord pour approuver ce compte rendu le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Merci. Pardon ? Rogério. NPPV. D'accord. »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 28 mars 2013.

(36 voix pour, 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ
et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. MACHADO)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**A1/ DISPOSITIONS ORGANIQUES****Élection d'un nouvel adjoint**

Rapporteur : Pierre Gosnat

M. GOSNAT. - « *Alors, nous passons maintenant aux affaires avec présentation orale. J'ai été saisi d'une demande par notre collègue Chantal Duchène, qui m'a fait part de sa décision, de son souhait de démissionner du Conseil Municipal. Non, pardon. Non, mais attendez, je regarde s'il y a quelqu'un qui suit dans cette maison. (rires) Voilà ! Oui, vous suivez, c'est très bien. Non, de sa responsabilité d'Adjointe au maire. En particulier du fait - mais je ne veux pas trahir sa pensée ou développer sa pensée, elle le dira mieux que moi -, mais en particulier parce qu'elle a fait partie de celles et ceux qui ont été élus dans le cadre de la communauté d'agglomération au titre de vice-présidente. Et si j'ai bien compris et on peut penser que c'est une démarche tout à fait louable, elle n'a pas souhaité cumuler les responsabilités d'adjointe et de vice-présidente de la communauté d'agglomération. Donc, j'ai enregistré sa démarche. Je l'ai transmise aussi auprès du Préfet du Val-de-Marne. Le Préfet du Val-de-Marne m'a donné la réponse - je n'ai pas besoin de vous la lire - mais qui confirme donc officiellement la démission de Chantal Duchène au poste d'adjointe. Évidemment, on aura certainement quelques mots à dire par rapport au rôle qu'a pu jouer Chantal Duchène dans notre exécutif municipal, mais voilà. Et puis il y a évidemment à procéder maintenant au vote, dans la mesure où Chantal Duchène est démissionnaire, d'un nouvel adjoint. Alors, je veux insister sur une chose. C'est que la responsabilité qu'assumait Chantal Duchène était liée aux accords politiques qui avaient été réalisés entre les différents partis constituant la majorité municipale et que bien évidemment, il était hors de question de modifier à l'occasion de cette démission les rapports de force qui existaient au sein de cette majorité issue donc de notre élection de 2008.*

Comme nous l'avons fait d'ailleurs lorsqu'il y a eu les changements au sein du groupe communiste il y a un an. Alors, je prends acte de cette démission et je souhaiterais savoir s'il y a des candidatures. Chantal. »

Mme DUCHÈNE. - « *Merci Monsieur le Maire et merci d'avoir accepté ma démission du poste d'adjointe. À Europe Écologie-Les Verts, on ne cumule pas et donc, je vous l'avais indiqué lors de mon intervention de décembre, c'est tout à fait logique pour moi, en tous les cas, qu'aujourd'hui je démissionne de ce poste d'adjointe. Et pour me remplacer, j'ai le plaisir de vous proposer Stéphane Prat qui siège au sein du groupe Europe Écologie-Les Verts. Les élus, les adhérents du groupe d'Ivry Europe Écologie-Les Verts en ont discuté et c'est une décision unanime que nous avons... pas unanime, c'est une décision majoritaire que nous avons prise sur la désignation de Stéphane et que donc, j'ai le plaisir de vous proposer. »*

M. GOSNAT. - « *Alors, y a-t-il des remarques. M. Castelnau. »*

M. CASTELNAU. - « *Oui. Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, je voudrais féliciter Mme Duchène pour son choix de démissionner. Je trouve que c'est très bien et je pense que des membres du groupe du Parti Communiste qui ont prôné le mandat unique auraient dû faire la même chose. Donc, je la félicite pour ce choix démocratique. D'autre part, je voudrais la remercier pour avoir participé aux commissions développement durable, pour l'excellent travail qu'elle a pu y faire même si je ne suis pas partie prenante puisque je ne vois pas grand-chose en amont. Mais en tout cas, j'ai beaucoup apprécié de travailler au sein de cette commission avec elle. Je vous remercie.* »

M. GOSNAT. - « *Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Rogério Machado.* »

M. MACHADO. - « *Oui, bonsoir. Monsieur le Maire, chers collègues. La nuit portant conseil, j'ai décidé également de présenter ma candidature à ce poste.* »

M. GOSNAT. - « *D'accord. Alors pour le moment, donc il y a la candidature qui a été présentée concernant Stéphane Prat et celle de Rogério Machado. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. On procèdera ensuite à toutes les initiatives nécessaires, il faut que nous ayons deux scrutateurs. Il y a Méhadée Bernard et puis Nicolas Rameau. Voilà, deux scrutateurs. C'est bon. Donc, les appels à candidature, c'est fait. Deux candidatures : Rogério Machado et Stéphane Prat. Je vous propose que maintenant nous procédions au vote. Vous votez deux fois lorsque vous avez une procuration. Je rappelle les procurations.*

Il y a eu 43 bulletins trouvés dans l'urne, 6 bulletins nuls, exprimés 37. Donc la majorité était requise à 20 voix. Stéphane Prat a obtenu 25 voix et Rogério Machado 12 voix. Donc, je déclare élu Stéphane Prat. (applaudissements) Alors, je vais inviter Stéphane Prat... mais peut-être, est-ce que je pourrais dire quelques mots par rapport à Chantal. Pour vraiment la remercier - alors M. Castelnaud en a dit quelques mots tout à l'heure - mais pour vraiment et sincèrement la remercier pour tout le travail qu'elle a engagé notamment depuis qu'elle est adjointe, sachant que le secteur dont elle s'est occupée est un secteur extrêmement important et je dirais un secteur qui appelle beaucoup de détermination, beaucoup de temps passé, beaucoup de discussions avec la population, avec les services municipaux. Et Chantal a fait ce travail depuis 2008 en tant qu'adjointe. Je tenais sincèrement à la remercier. Alors, vous savez qu'on n'est pas toujours d'accord ensemble, mais comme disait Jacques Brel : « un vieux couple c'est comme ça. » Si je puis me permettre, ma chère Chantal. Pour autant et justement parce que depuis des années et des années, nous nous sommes trouvés dans des situations parfois conflictuelles, etc., mais précisément avec l'action que tu as menée depuis 2008 au sein de la majorité municipale et je le dirais sans aucun ombrage. Tu l'as fait sincèrement. Tu l'as fait avec détermination et je tiens, nous tenons, à t'en remercier très sincèrement. (applaudissements) Alors, si tu veux bien, on va appeler Stéphane parce qu'on va faire juste un changement comme ça. Mais Chantal, peut-être tu vas venir avec moi. On va faire la remise de l'écharpe. Félicitations. »

LE CONSEIL,

A1/ PROCEDE à l'élection du 3ème adjoint au Maire au scrutin secret comme suit :

- Candidature

sont candidats :

Monsieur Stéphane PRAT

Monsieur Rogério MACHADO

- Dépouillement

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	43
Nuls	6
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	37
Majorité absolue	20

- Résultats

Monsieur Stéphane PRAT a obtenu	25 voix
Monsieur Rogério MACHADO a obtenu	12 voix

- Installation du 3ème adjoint

Monsieur Stéphane PRAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 3ème adjoint au Maire et est immédiatement installé.

QUESTIONS D'INTERET LOCAL POSEES PAR LES GROUPES POLITIQUES**La situation des populations rom**

Question posée par le groupe des élus Europe Écologie Les Verts

M. GOSNAT. - « Alors, nous passons maintenant aux questions d'intérêt local et aux vœux. Et donc je passe la parole à Mehdy Belabbas c'est pour la présentation d'Europe Écologie Les Verts sur les questions relatives à la présence des Roms. »

M. BELABBAS. - « Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Le 8 avril dernier était célébrée la journée internationale des Roms, mais malgré le changement de Gouvernement, ces derniers ne sont toujours pas à la fête. En effet, la ligne politique du ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, ne s'est guère écartée de celle de ses prédécesseurs, place Beauvau. Quant à sa rhétorique sur le sujet, il suffit de se rappeler qu'il a récemment déclaré que les Roms ne souhaitent pas s'intégrer à la société française pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont entre les mains de réseaux. Vous reconnaîtrez qu'il est difficile de s'intégrer lorsque vous avez le statut de citoyen européen de seconde zone et que celui-ci vous empêche d'exercer de nombreuses professions au nom de mesures transitoires discriminatoires. Le camp de Roms installé sur le terrain de l'AP-HP rue Truillot est un sujet de préoccupation. L'habitat y est extrêmement précaire, les conditions d'hygiène sont déplorables et le risque existe de voir se répéter la tragédie qui avait déjà coûté la vie d'un être humain en février 2011.

Lors du bureau municipal du 18 février dernier, vous nous avez annoncé, Monsieur le Maire, le démantèlement du camp d'ici le mois de juin. Notre préoccupation comme celle des associations qui agissent aux côtés des Roms est grande sur les conditions de relogement des familles concernées. Depuis août 2012, une circulaire impose aux Préfets de prévoir des mesures de relogement pour les personnes expulsées. Lors d'une rencontre avec le Préfet le 18 décembre dernier, celui-ci a pointé du doigt l'absence de site d'insertion approprié sur la commune d'Ivry alors qu'il est possible de bénéficier de subventions européennes pour mettre en place de telles structures. À notre connaissance, la ville ne s'est toujours pas engagée dans une démarche pour obtenir ces moyens et alors que la date prévue pour le démantèlement du camp approche, nous ignorons si des solutions de relogement ont déjà été recensées.

De même, nous souhaiterions savoir si le diagnostic qu'il a été prévu d'établir en lien avec le GIP HIS¹ et les associations de solidarité avec les Roms a démarré.

Les villes de Choisy et d'Orly s'étant engagées dans des programmes d'insertion à destination de cette population rom, il nous semble pertinent de demander à ces deux municipalités de nous présenter leur retour d'expérience sur ces programmes.

Enfin, un groupe de travail technique inter-administrations entre la Préfecture, le Département et la Ville devait être mis en place à l'issue du bureau municipal du 18 février. Celui-ci a-t-il déjà été formé ? Et si oui, quelles sont ses pistes de travail ? Le Préfet Alain Régnier, actuel délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès logement, DIHAL, qui a reçu une lettre de mission spécifique de Jean-Marc Ayrault sur la question des camps de Roms a-t-il été contacté pour être associé à cette démarche ?

Nous aimerions, Monsieur le Maire, que vous apportiez une réponse globale à ces interrogations afin que le Conseil Municipal dispose d'une vision claire de ces procédures et des démarches en cours et détermine si le démantèlement du camp prévu pour juin s'accompagne de solutions pérennes pour l'intégration de cette population rom à Ivry. Merci beaucoup. »

M. GOSNAT. - *« Merci, Mehdy. Comme convenu avec les Présidents des groupes, je limiterai mon temps de parole à quelques minutes. Pas pour exclure les interrogations qui ont été formulées par Mehdy, mais je vais essayer de revenir à l'essentiel. À savoir d'une part que la situation que nous connaissons - et il faut qu'on se mette d'accord sur cette affaire-là - c'est qu'elle est inadmissible. Alors inadmissible, on parle du secteur Truillot, mais il n'y a pas que le secteur Truillot, vous le savez bien. Il y a maintenant un certain nombre de développements dans d'autres endroits d'Ivry. Je pense notamment aux bords de Seine et nous avons été sollicités par nos voisins de Charenton sur cette question-là. Donc inadmissible et en premier lieu pour les populations qui vivent dans ces conditions dramatiques et qu'on peut dire indignes de notre époque. Je pense qu'il faut que là-dessus nous ayons une convergence de vue. Mais inadmissible aussi pour notre ville et ses habitants qui ne peuvent pas accepter que s'installe durablement un véritable bidonville dans notre cité. Vous savez, aujourd'hui c'est une date anniversaire. C'est le bouclage du périphérique. Or, le périphérique autrefois était ce qu'on appelle la zone. Et dans cette zone, il y avait des dizaines de milliers de personnes qui vivaient là, en particulier des familles portugaises, des familles italiennes, des familles qui arrivaient d'Afrique du Nord. Et ça a été une très grande bataille pour que nous puissions en finir avec ces bidonvilles. Et il y avait y compris ici, au cœur même de la cité, ce type de bidonville. Je pense, on va tout à l'heure parler du dispensaire, du Centre Municipal de Santé (CMS).*

Il y avait à cet endroit-là des dizaines et des dizaines de familles qui vivaient dans les bidonvilles. De même que c'était le cas sur la rue Hartmann. Donc, si nous réaffirmons ces deux évidences, pourquoi c'est inadmissible, cela ne donne pas évidemment la solution.

Cela est toutefois nécessaire pourtant pour montrer la complexité du problème auquel nous sommes confrontés. Et ce, malgré le fait que cette situation-là ne relève pas de la compétence de la ville.

¹ GIP HIS : Groupement d'Intérêt Public Habitat et Interventions Sociales

Et vous savez bien que des dizaines et des dizaines de villes en Île-de-France en particulier, pas simplement mais surtout, sont confrontées à cette situation. Toutefois, ainsi que vous le savez, dès l'origine, c'est-à-dire après l'incendie que tu rappelaient tout à l'heure qui était intervenu il y a un peu plus de deux ans dans un autre terrain proche de Paris et où il y avait eu un mort, la municipalité a agi simultanément dans deux directions. La première, celle de la solidarité qui nous a conduits à mobiliser de nombreux moyens municipaux pour accompagner ces familles tant sur le camp lui-même, puis - vous le savez, enfin pour ceux qui étaient là à ce moment-là, il devait faire - 5°, - 10° - il fallait absolument trouver une solution d'urgence et c'est la raison pour laquelle nous avons mobilisé le gymnase Joliot-Curie pour héberger ces familles pendant plusieurs jours et par la suite leur permettre de disposer des droits élémentaires en matière de santé, l'accès au CMS ou alors en ce qui concerne la scolarisation des enfants. La seconde direction repose sur l'interpellation des pouvoirs publics, de l'État, mais aussi des institutions européennes puisque c'est quand même une véritable question. C'est que la Roumanie fait partie de l'Europe et qu'il y a évidemment une responsabilité qui lui incombe. Pour trouver une solution globale qui ne peut être évidemment locale et qu'elle soit trouvée pour ces familles en matière notamment d'hébergement.

Alors, cette interpellation longtemps restée sans suite a connu une première réponse à l'issue de nos rencontres que nous avons eues le 18 décembre dernier - tu l'as rappelé Mehdy - avec le Préfet du Val-de-Marne. Première réponse très partielle puisqu'elle consistait à l'engagement d'un diagnostic social au cas par cas dans le cadre du GIP qui a été évoqué. Alors en même temps, il faut quand même considérer que tout ça n'est pas si négligeable que cela. Nous nous sommes refusés à nous engager dans une démarche qui aurait pu être celle de la ville, comme ça a été le cas dans d'autres communes où il y a eu des interventions, des plaintes déposées, etc., trouble à l'ordre public, etc. Nous ne l'avons pas fait et nous avons souhaité que se développe une démarche de conciliation avec les populations concernées et avec les autorités et qui va tout à fait dans le sens contraire de ce qui est annoncé par Manuel Valls. Je dois malheureusement vous dire, alors les choses avancent un peu. Le directeur général des services, Philippe Pierre, me confirmait cet après-midi que les rencontres avaient lieu avec le Sous-Préfet en charge de ces questions. On essaye de trouver des solutions. L'idée étant quand même de mettre en avant une MOUS pour pouvoir travailler à la question progressive des relogements. Est-ce que ça va aller dans le sens de ce que nous, nous souhaitons c'est-à-dire le plus rapidement possible d'ici le mois de juin ? Je vais vous dire que très franchement je n'y crois absolument pas. Mais qu'en tout état de cause, nous ne voulons pas précipiter quelques solutions que ce soit. Alors, naturellement, ça va pas aussi vite que nous pouvons le souhaiter.

Par ailleurs, il y a effectivement la constitution d'un diagnostic qui doit s'engager, qui doit nous permettre de reconnaître les besoins de chaque famille. Et à partir de ce moment-là, il restera à trouver pour celles et ceux qui le souhaitent des solutions d'hébergement, bien entendu. À cet égard, je ne partage pas l'idée qui pourrait être de dire nous devons construire des lieux d'hébergement à Ivry pour l'ensemble des populations directement concernées. D'une part parce que nous sommes très largement déjà impliqués dans de nombreux dispositifs en faveur des populations qui vivent dans la plus grande précarité. Je rappelle quand même que déjà il y a plusieurs milliers de personnes qui vivent dans les HLM² d'Ivry et qui sont en-dessous même du seuil de pauvreté.

² HLM : Habitation à Loyer Modéré

Mais nous avons aussi créé le CHRS³, le centre pour les SDF. Nous avons eu des foyers d'accueil. Nous avons eu le village de l'espoir où il y a 80 SDF qui y habitent. Et des dizaines et des dizaines de personnes SDF qui sont actuellement hébergées dans notre ancienne maternité Jean Rostand.

Nous avons donc cette situation avec des situations qui nous ont été imposées. Par exemple, Jean Rostand, on ne nous a jamais demandé notre avis. On ne nous a pas demandé notre avis quand la maternité a été fermée. On ne nous a pas demandé notre avis pour accueillir des dizaines et des dizaines de SDF qui viennent de n'importe où. Enfin, c'est la caractéristique des SDF. D'autre part, parce que les expériences - mais là vous avez les un et les autres des connaissances, des amis dans les villes concernées - qui sont menées dans certaines villes du département concernant les problèmes de l'hébergement des Roms ne sont pas, à ma connaissance, satisfaisantes. Enfin, pas satisfaisantes au regard du problème qui est posé. Il est donc urgent que l'État et l'Europe, comme je le disais tout à l'heure, s'engagent pour apporter une réponse globale à cette question et je pense que c'est autour de cet objectif que nous devons être tous mobilisés. Bien sûr, je dirais que le moment venu où peut-être nous aurons tous ensemble, c'est-à-dire le Conseil Municipal, à réfléchir à la part que prendra notre ville - il s'agit pas de dire on renvoie tout aux autres, c'est pas notre pratique - dans la résolution de cette affaire. D'autant et il faut pas l'oublier que quand même ce terrain, c'est celui sur lequel devrait renaître la cité Gagarine-Truillot dans le cadre de la rénovation urbaine de cette cité. Voilà, je vous remercie. »

/ ENTEND la réponse à la question posée par le groupe des élus « Europe Ecologie Les Verts » relative à la situation des populations rom.

VŒU

L'acte III de la décentralisation

Vœu présenté par le groupe des Élus Communistes et Partenaires

M. GOSNAT. - *« On passe au vœu et je passe la parole à Séverine Peter. »*

Mme PETER. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. L'administration française est organisée de façon déconcentrée et décentralisée et c'est d'ailleurs une de ses caractéristiques qui la différencie des autres pays de l'Union européenne. Depuis les lois Defferre de 1982 à 1984 dites premières lois de décentralisation qui ont acté la libre administration des collectivités locales, la création des Régions et l'affirmation d'un statut de la fonction publique territoriale, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de poursuivre cette démarche de décentralisation qui s'est traduit par de nombreux transferts de compétences de l'État vers les collectivités : Régions, Départements, Communes.*

Ces transferts de compétences ont permis des avancées. Je pense en particulier à la création du statut de la fonction publique, à la mise en place de fiscalités propres aux collectivités. Cela étant la décentralisation a aussi un revers de médaille moins doré.

³ CHRS : Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale

L'acte II en est un bel exemple, avec la non-compensation de la totalité des charges transférées. À ce sujet d'ailleurs, je tiens à souligner l'effort fait par le Conseil Général du Val-de-Marne qui a mené une très belle bataille pour exiger de l'État une réévaluation des charges transférées au moment de la reprise en gestion directe du personnel des TOS⁴ des collèges et de la voirie nationale.

Une autre critique est à formuler. Le manque de lisibilité et de réels moyens sur les compétences transférées. En d'autres termes, le qui fait quoi, comment. La mise en place de chefs de file, comme pour l'emploi au niveau régional où l'action sociale au niveau du Département, n'a pas permis de faciliter l'accès au service public aux citoyens et d'optimiser l'action publique dans son ensemble. Et de ce fait, l'efficacité du service public a reculé. L'acte III aurait pu apporter des simplifications et des clarifications.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'un des grands écueils de ces 30 ans de décentralisation est l'incapacité de placer le citoyen au cœur des débats. C'est davantage une affaire d'élus et de gestionnaires que de démocratie et de citoyenneté locales. Le projet de loi accentue ce phénomène en éloignant encore plus les citoyens des instances décisionnelles. L'acte III de décentralisation était très attendu. Et finalement, le projet génère de la déception. Annoncé comme l'une des mesures phares du nouveau gouvernement en rupture avec la politique de Sarkozy qui avait quand même suscité des velléités fortes dans les rangs de la Gauche au moment de la promulgation de la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme territoriale, l'acte III n'est finalement que le prolongement d'une politique déjà défendue par la Droite. Il ne satisfait, ni les aficionados, ni les réticents. Le Gouvernement a tenté de marier la chèvre et le chou et ne répond pas aux enjeux actuels.

Le projet de loi laisse entrevoir de façon limpide la volonté de destituer les communes de leur principale prérogative et de renforcer le pouvoir décisionnel au niveau des intercommunalités et des Régions. En d'autres termes, l'acte III prend un virage important et lourd de conséquences en termes de démocratie et de libre administration des communes puisqu'il est envisagé de déposséder les Communes et les Départements de leur autonomie en matière d'aménagement et de recentrer les pouvoirs sur les Régions, les métropoles et les intercommunalités. Concernant la concentration des pouvoirs au niveau intercommunal et métropolitain, nous attirons l'attention sur le fait que ces EPCI⁵ n'ont pas pour le moment d'autonomie fiscale.

De façon plus abrupte, nous dénonçons la volonté cachée de vouloir affaiblir les Communes et d'attribuer des nouvelles compétences aux Régions sur l'orientation ou la formation et pour les Communes sur l'environnement, ce qui remettrait en cause l'unité nationale et la responsabilité de l'État sur ces grandes questions. Très controversé, ce projet de loi conduit par Marylise Lebranchu a suscité de nombreuses réactions et controverses. Jean-Marc Ayrault en personne a dû reprendre le gouvernail, la ministre chargée de la Fonction publique s'étant retrouvée embourbée avec les différentes associations d'élus qui n'ont eu de cesse depuis des mois de formuler des critiques et des remarques sur ce projet. Quand on décide de mettre en concurrence les territoires, de réduire l'action publique en s'attaquant aux moyens, il est normal que les élus de tous bords politiques grincent des dents. Même le Haut Conseil supérieur de la Fonction publique, instance de consultation sur l'ensemble des réformes liées à la fonction publique territoriale a émis un avis défavorable.

⁴ TOS : Technicien, Ouvrier de Service

Face aux difficultés, le Gouvernement a décidé de couper le texte en trois parties et d'organiser trois temps de débats et de décisions.

Nous aurions d'abord un texte sur la métropole et le fait métropolitain, ensuite un texte sur le rôle et les compétences des Régions pour favoriser les développements économiques et enfin un texte portant sur la clarification des compétences et des solidarités territoriales. Pour le moment, ce découpage ne change rien sur le contenu du texte et ces conséquences. Il répond, cela étant, à une première volonté : mettre en place une meilleure concertation. Cependant, pourquoi entamer la réflexion à partir de l'échelon métropolitain, le plus éloigné des populations et non celui de la commune ? Notre groupe communiste tient à faire connaître le travail de nos parlementaires sur ce projet. Nous ne sommes pas uniquement dans une posture de critiques, nous avons formulé des propositions, car nous estimons que le projet est largement amendable et peut évoluer sur le fond.

Sur le rôle des collectivités territoriales, il est indispensable de poser comme préalable à toutes discussions, le fait que les structures intercommunales ou métropolitaines ne sauraient supplanter les collectivités territoriales de plein exercice ou prendre leur place. Il convient donc en article liminaire de réaffirmer avec force le rôle des collectivités territoriales de plein exercice que sont la Région, les Départements et les Communes. Sur l'achèvement de la carte intercommunale, les seuils annoncés de 300 000 habitants en petite couronne et 200 000 dans le reste de la région sont trop élevés et n'ont aucune légitimité et sont déconnectés des réalités et des dynamiques locales. Qu'en est-il des EPCI existants dans notre département et notamment de la communauté d'agglomération que nous venons de créer ? Seuls les super EPCI seraient représentés au conseil métropolitain. Où plaçons-nous la démocratie et les enjeux des territoires ? L'achèvement de la carte intercommunale qui ne saurait être remis en cause doit se faire sur une logique de projet de territoire, de bassins de vie et d'emploi, selon un principe de coopérative de villes, ce qui ne présume pas d'une taille minimale fixée arbitrairement.

Sur cette question, l'achèvement de l'intercommunalité en Île-de-France ne peut être soumis à une marche forcée pour répondre à des exigences électoralistes. Elle doit être pensée et conçue avec les populations.

Sur la métropole de Paris, au-delà d'être un outil de développement économique pour toute la région francilienne, la métropole parisienne ne peut dissocier son expansion des questions de logements et de transport. La déclinaison d'un schéma régional de l'habitat en plan métropolitain de l'habitat conçu avec la Région apparaît incontournable. Ce schéma devra permettre de mutualiser les moyens de tous les acteurs du territoire y compris l'État pour enfin répondre de façon ambitieuse à la crise du logement qui traverse notre région depuis plusieurs décennies et qui ne cesse de s'aggraver. Sur la gouvernance du Grand Paris qui reste à définir, si nous ne voulons pas d'une mégastructure centralisatrice, se pose d'ores et déjà la place des citoyens, des élus locaux et des différentes collectivités. L'acte III devrait permettre de renforcer les droits des citoyens et le rôle des collectivités élues et non les affaiblir au profit de structures non élues.

⁵ EPCI : Etablissement de Coopération Intercommunale

Au regard de tous ces éléments suscités, notre groupe tenait à déposer ce vœu et ainsi contribuer à la réflexion sur les enjeux de l'acte III de la décentralisation en espérant que l'ensemble des parlementaires de Gauche formule des propositions de modification de ce projet dans le but de le renforcer et de le faire évoluer positivement pour les collectivités, mais surtout pour les populations. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« Merci. Qui souhaite intervenir sur ce vœu ? Alors, Nicolas Rameau, Stéphane Prat, Ève Schiavi, Élisabeth Loichot et Bruno Castelnau. »*

M. RAMEAU. - *« Merci, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Une intervention très courte pour indiquer que le groupe GRECS votera favorablement ce vœu dans la mesure où, comme ça a été dit, nous étions tous élevés contre le projet de Nicolas Sarkozy en 2010 sur cette décentralisation jacobine. Vous avez évoqué il y a un instant dans l'intervention de Séverine Peter, les difficultés enfin l'obligation aux intercommunalités de plus de 300 000 habitants. Lorsqu'on voit depuis maintenant deux ans et demi au sein de cet hémicycle sur la construction de la communauté d'agglomération Seine-Amont les difficultés, l'ensemble des questions ne serait-ce que pour les impacts de personnel et toutes les interrogations - je crois d'ailleurs que ça a fait l'objet du billet d'Ivry-ma-ville voulu par nos camarades du groupe Socialiste pour ce mois-ci - on comprend la difficulté à avoir une décision de regroupement lorsque des territoires n'ont pas de projets en commun. Et encore, nous on est au sein de l'opération d'intérêt national, donc il y avait aussi des choses partagées, mais cela fait de nombreuses années. Le deuxième point sur lequel nous nous interrogeons, c'est sur la prise en compte des effets collatéraux d'une telle décision. Je prends en exemple sur les fonds sociaux européens et notamment les opérateurs intermédiaires, par exemple les PLIE, puisque nous allons rentrer dans la négociation de l'enveloppe 2014 - 2020 et qu'aujourd'hui les répartitions entre Région, État et autres organismes posent problème même sur les questions État - Région - Département sur la survie des organismes intermédiaires. Et puis enfin, réindiquer que souvent notamment dans trois domaines que sont le développement économique, la politique de l'emploi et le logement, les initiatives viennent des territoires. Nous manquons cruellement d'élus impliqués et contrairement à l'esprit de la réforme qui est de réduire le nombre d'élus, à mon avis, il en faut plus et plus disponibles.*

Et j'en profite pour saluer l'initiative qu'ont pris les ministres Michèle Delaunay et Arnaud Montebourg hier en lançant la filière de la Silver Economy avec notamment la Silver vallée où vous retrouvez les initiales d'Ivry et rendre hommage à notre Maire, Pierre Gosnat puisqu'avec la création de l'allongement de la vie, avec l'ensemble du prolongement de la vie, avec le centre de recherche installé sur l'hôpital Charles Foix, avec la plateforme immobilière Charles Foix qui n'aurait pas vu le jour si notre Conseil sous son impulsion n'avait pas décidé d'être maître d'ouvrage, où nous avons encore des difficultés pour avoir les financements complets de la Région ou d'autres partenaires par exemple comme Paris qui se sont retirés de ce dossier. Les difficultés alliées avec le FEDER⁶, on voit bien que l'initiative vient bien des territoires et ensuite l'impulsion, elle monte d'échelon en échelon. Voilà ! Et donc tout ça, nous conduit à voter favorablement ce texte. Nous ne sommes pas contre des réformes territoriales, mais encore faut-il qu'il y ait le temps et la mesure de ce qu'on souhaite construire. Je vous remercie de votre attention. »

M. GOSNAT. - *« Merci, Nicolas. Stéphane Prat. »*

⁶ FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

M. PRAT. - *« Monsieur le Maire, chers collègues. Avant d'aborder les questions de fond sur l'acte III de la décentralisation, permettez-moi d'émettre quelques considérations de l'ordre du diagnostic.*

L'organisation territoriale de la France n'est, à ce jour, pas satisfaisante, tout le monde s'accorde à le dire. Le millefeuille administratif territorial est aujourd'hui la source de nombreuses lourdeurs, tant pour les citoyens, les associations et les entreprises, que pour les collectivités. À côté de cela, les décisions stratégiques pour le développement des territoires sont encore trop souvent prises par des institutions et des mécanismes très centralisés. D'où parfois, une inadéquation avec la réalité des territoires, par ailleurs très disparate en France.

À eux deux, ces arguments justifient une réforme de l'organisation territoriale française. Une fois ce constat effectué, les vraies questions émergent. Une question méthodologique : qui décide de la structure de la future organisation territoriale ? Une question de fond : par quoi remplace-t-on l'organisation territoriale actuelle ?

Sur la première question, qui décide de la future structure, si à l'instar du groupe Communistes et Partenaires nous ne voulons pas d'une décentralisation imposée par le haut, peut-on considérer que les élus locaux sont les mieux placés pour décider ce qui est meilleur pour eux comme le laisse entendre le vœu ? Permettez-nous d'en douter également, car dès lors, le risque est grand de se heurter au corporatisme.

On a pu le constater au fil de l'écriture du projet de loi, les élus locaux sont à la fois juges et parties dans cette affaire. Plus ou moins concernés par cette réforme selon la collectivité à laquelle ils appartiennent, certains élus locaux français n'ont pas hésité à déployer un intense lobbying auprès des parlementaires pour obtenir un détricotage du texte. Pire, nombre de parlementaires qui auront à plancher sur le texte du Gouvernement cumulent leur mandat avec celui d'un exécutif local, ce qui conforte notre conviction que le cumul des mandats doit être interdit. De plus, peu d'élus locaux ont su faire preuve de critiques constructives.

Le vœu présenté ce soir renvoie à la prise en compte des propositions formulées par les élus franciliens et leurs organisations représentatives pour la refonte de la réforme. Or, force est de constater que malgré les efforts déployés par certains élus au sein de Paris-Métropole, aucune solution n'a réussi à émerger.

Le développement des grandes villes françaises s'accompagne d'un lot de problèmes structurels, notamment le logement et les transports, qui nous oblige à repenser l'échelle adéquate de l'action publique locale. La Commune est un échelon important de l'organisation territoriale, mais le vœu a tort de dénigrer l'intercommunalité, la région voire la métropole.

Pour autant, les écologistes ne font pas leur cet acte III de la décentralisation. Certaines mesures proposées dans le projet de loi nous apportent des motifs de satisfaction tandis que d'autres nous paraissent bien en deçà des attentes des citoyens, notamment en matière démocratique. D'ailleurs, afin d'éviter toute méprise, nous tenons à rappeler qu'Europe Écologie Les Verts milite depuis sa création pour une 6e République hautement décentralisée.

Nous défendons en effet ce que nous appelons le fédéralisme différencié, car c'est à notre avis l'organisation territoriale qui s'adapte le mieux aux disparités du territoire français. Ce mode d'organisation s'appuie sur trois valeurs : la subsidiarité, la solidarité, l'humanité. Premièrement, la subsidiarité : selon ce principe la compétence d'une action publique doit être allouée au niveau le plus capable de résoudre le problème de lui-même.

C'est une forme poussée de décentralisation. L'idée est de rapprocher au maximum le pouvoir et donc la prise de décision, mais aussi le débat politique, du citoyen. En clair, nous voulons faire avec les citoyens et non pour les citoyens. Deuxièmement, la solidarité via les mécanismes de péréquation. Enfin troisièmement, la valeur d'humanité imprègne le fédéralisme différencié. En effet, les institutions territoriales doivent être faites avant tout pour les personnes qui y habitent. Il faut des institutions à taille humaine dans lesquelles les habitants se reconnaissent. Ce qui compte ce sont l'histoire, la culture, les réseaux socio-économiques, la complémentarité, la volonté de vivre ensemble, et non pas les ciseaux d'un technocrate. Notre modèle idéal d'organisation territoriale s'inscrit donc dans une vision ascendante et polycentrique du pouvoir.

En attendant qu'une telle avancée contre le jacobinisme français soit mise en place, permettez-nous d'exprimer nos différences d'opinion sur les différents échelons nouvellement créés et réformés par le projet de loi.

Premièrement sur le renforcement des EPCI. D'après le projet de loi, la carte de l'intercommunalité en Île-de-France devra être achevée au 1^{er} janvier 2016. En petite couronne, cette volonté se traduit par l'obligation de créer des communautés d'agglomération comprenant au minimum 300 000 habitants. Cette taille critique nous semble pertinente pour notre territoire et nous tenons aujourd'hui à rappeler que les élus Europe Écologie Les Verts, au sein même de ce Conseil Municipal, s'étaient prononcés lors de la création de la communauté d'agglomération Seine-Amont en faveur d'un périmètre suivant les contours de l'opération d'intérêt national Orly Rungis Seine Amont, bien plus large que celui retenu en définitive. De plus, pour les écologistes, les intercommunalités constituent en effet une échelle appropriée pour asseoir des politiques cohérentes et durables sur des territoires correspondant à des bassins de vie. Cela n'enlève rien à la démocratie de proximité qui doit continuer à s'exercer au plus près des citoyens, dans les communes et les quartiers.

Cependant, suite à l'adoption de la réforme des scrutins locaux, les futurs délégués des communes dans les intercommunalités seront désignés au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux et parmi eux. C'est un progrès, mais nous aurions préféré une élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct au fléchage des listes municipales, car cela donnerait lieu à de vrais débats sur les projets communautaires.

Par ailleurs, le projet d'acte III de la décentralisation ne va malheureusement pas au bout de sa logique, car il ne prescrit pas la suppression de l'échelon départemental que les écologistes réclament et qu'induit selon nous le développement des intercommunalités. Les compétences du département, en matière sociale notamment, pourraient très bien être dévolues à un échelon plus proche de la réalité des citoyens. De fait, cette posture nous conforte dans l'idée que l'échelon départemental n'est plus pertinent aujourd'hui et nous réaffirmons notre souhait de le voir disparaître dans le cadre d'une réorganisation globale des pouvoirs. Celui-ci alourdit en effet le millefeuille alors qu'il ne constitue plus un cadre favorable à une action politique efficace.

Deuxièmement, un point concernant les métropoles, qui constituent la grande nouveauté de ce premier volet de la réforme. Selon nous, il ne faut pas remettre en cause la métropole en elle-même. On ne peut le nier, aujourd'hui en France, une poignée de grandes aires urbaines concentrent une influence et un pouvoir très important. Il est ainsi légitime de vouloir donner une existence politique et démocratique à cet échelon afin de coller au plus près des réalités du territoire.

En revanche, la mise en place et les modalités d'exécution de ce pouvoir local ne sont pas satisfaisantes. La métropole ne peut exister aujourd'hui si toutes les autres strates administratives sont conservées. Communes, intercommunalités, métropoles, départements, Régions, État, les échelons sont trop nombreux et ne permettent pas une répartition efficace des compétences au niveau local. La métropole doit être envisagée en binôme avec les Régions pour assurer une simplification du millefeuille et une plus grande performance des politiques publiques.

De plus les mécanismes de péréquation proposés nous semblent insuffisants alors qu'il faut réduire les inégalités territoriales qu'engendre le développement métropolitain. En effet un petit nombre de communes concentrent les activités économiques à très forte valeur ajoutée et des ménages très aisés d'où une profonde injustice fiscale entre les collectivités. Il faut donc engager la révision du fonds de solidarité de la Région Île-de-France. La répartition de la richesse métropolitaine entre Est et Ouest, entre quartiers huppés et zones sensibles et entre centre et périphérie est une question primordiale. Le développement polycentrique de la capitale ne pourra subvenir que si la métropole se dote de mécanismes de péréquation suffisamment puissants.

La gestion des biens communs métropolitains tels que l'eau, l'air, la qualité de l'environnement reste aux mains des multiples syndicats sectoriels que compte la Région. Construits de manière plus ou moins cohérente avec les bassins de vie dont ils assurent la gestion, ceux-ci peinent à communiquer de manière lisible en direction des citoyens. De plus, ils ont la charge des ressources communes de l'agglomération selon des paramètres artificiels qui ne tiennent pas compte de la réalité métropolitaine. Il est donc indispensable de coordonner leurs actions qui sont suffisamment complémentaires pour permettre une mutualisation de leurs moyens humains et financiers.

Pour rééquilibrer la métropole francilienne et répondre au manque criant de logements, notamment en logements sociaux, il est également impératif que la métropole puisse assurer la mise en œuvre d'un schéma de cohérence territoriale permettant d'assurer la mixité sociale sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Enfin, le volet démocratie locale est le vrai parent pauvre de ce texte. Les schémas de gouvernance actuels sont inchangés et même recopiés au sein des métropoles.

À part un maigre aménagement du droit de pétition, le citoyen n'a aucun moyen supplémentaire pour faire entendre sa voix auprès des collectivités. L'objectif premier de la décentralisation est de rapprocher la décision du citoyen afin de lui donner une place de choix dans l'exercice du pouvoir territorial. Cet impératif n'est toujours pas respecté avec cette réforme. Le manque de clarté dans la répartition des compétences et la mise à l'écart des initiatives citoyennes éloignent toujours plus les populations de la vie politique de leurs territoires.

Néanmoins, en raison de notre volonté de renouveler l'organisation territoriale française, nous ne pouvons que voter contre le vœu présenté par le groupe des élus Communistes et Partenaires. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« Merci, Stéphane. Alors, c'est l'expérience qui commence.*

Mais je veux simplement dire que dans les réunions que nous avons eues avec les présidents de groupe et tout ça, on a essayé de se dire on ne va pas modifier le règlement intérieur du Conseil à un an des élections municipales, mais l'idée c'est quand même que les uns et les autres on essaye de se tenir à trois minutes à peu près d'intervention.

Parce que vous voyez, il est 22 heures et nous n'avons pas encore commencé l'ordre du jour. »

M. ONAKAYA MENGE. - *« Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La décentralisation, les Socialistes y tiennent beaucoup. Elle rapporte l'action publique et la décision politique qui est la condition des citoyens et des territoires. Elle permet ainsi de mieux les inclure dans les décisions qui les concernent et de mieux répondre à leurs besoins.*

Je vous rappelle que c'est François Mitterrand qui a initié en 1982 l'acte I de la décentralisation et levé la tutelle de l'État sur les territoires. Il a ouvert depuis la voie à une démocratie locale toujours plus étendue à une amélioration constante des politiques publiques qui continue aujourd'hui avec l'acte III de la décentralisation présenté le 10 avril dernier au Conseil des ministres. Les trois projets de loi qui composent l'acte III de la décentralisation sont essentiels à la réforme et à la modernisation de nos collectivités territoriales et à leurs interactions entre elles et avec l'État. Étant donné l'attachement des élus locaux à leurs prérogatives, il est très difficile de bousculer les fonctionnements et de modifier les périmètres des décisions. Malgré la large concertation menée par Marylise Lebranchu lors de la préparation du projet de loi, saluée d'ailleurs par le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale malgré l'avis défavorable qu'il a émis sur une partie circonscrite du texte, il n'a pas été possible de satisfaire tous les acteurs en présence.

En tant qu'élus du groupe Socialiste, nous avons confiance en l'action de la ministre et nous voulons aujourd'hui laisser le débat parlementaire suivre son cours. Il permettra comme à l'accoutumée, à chaque groupe politique d'exprimer ses avis à l'échelle nationale et apportera au texte les ajustements nécessaires à son perfectionnement. C'est pour cela que nous ne pouvons tomber d'accord avec les tenants et aboutissants du vœu qui nous est présenté ce soir par le groupe des élus Communistes et Partenaires parce qu'il nous invite tout simplement à reporter pour mieux en modifier les contenus la date d'examen au Sénat du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui constituent le premier volet de l'acte III de la décentralisation. Ce vœu tente de justifier, c'est reculer pour mieux sauter en évoquant l'inévitable insatisfaction d'acteurs institutionnels qui ont des revendications inconciliables, revendications qui ressemblent parfois à s'y méprendre à du corporatisme pur et dur.

Il est notamment affirmé que le rôle des Communes et des Départements pourraient être affaiblis au profit des EPCI et des Régions. C'est assez faux dans la mesure où la clause de compétence générale va être rétablie. Il me semble me souvenir des réactions très vives contre la suppression sous le gouvernement précédent.

Étant donné l'incitation financière liée à l'adoption de pactes de gouvernance, il est à parier que partout dans le monde les différentes collectivités seront tombées d'accord entre elles sur une meilleure répartition des compétences qui évitera les doublons administratifs pour une meilleure efficacité du service public national. Les déroulés du vœu soulignent une inquiétude légitime, quoiqu'un peu cousue de fil blanc, autour de la métropole francilienne.

Il est en effet écrit que la loi pourrait détricoter la démocratie de proximité en Île-de-France en transférant notamment des capacités de décision en direction des EPCI peu connues, il est vrai, des citoyens et des futures métropoles. Je ne polémiquerai pas sur le détricotage de la démocratie de proximité à Ivry. Sandrine Bernard a été claire lors du dernier Conseil. Mais enfin, je veux rappeler ici qu'il ne tient qu'à nous de rapprocher ces instances des citoyens et de travailler à leur lisibilité. Les Régions n'ont pas appris à se faire connaître en un jour.

Ensuite, il s'avère que seules certaines compétences bien spécifiques comme les logements et la politique sociale seront effectivement transférées vers l'échelon métropolitain pour continuer sur cet exemple. Les élus du groupe socialiste sont très favorables à l'émergence d'une métropole puissante en Île-de-France du moment que celle-ci dispose des espaces et des concertations démocratiques nécessaires. Nous devons, élus locaux, faire confiance à nos partenaires et dépasser notre esprit de clocher pour mettre tout particulièrement en cohérence nos politiques urbaines et d'aménagement du territoire. Qu'on se rassure sur ce point, l'adoption d'un schéma régional de l'habitat et de l'hébergement qui s'imposera au PLH⁷, CDT⁸, SCOT⁹ et PLU¹⁰ permettra d'assurer une orientation claire et cohérente à l'échelle de l'ensemble de la Région et de sa métropole. Nous serons ainsi en mesure de rompre avec les déséquilibres territoriaux et les égoïsmes locaux. L'augmentation de la taille critique des EPCI n'est d'ailleurs pas un mal puisqu'il permettra de leur donner un plus grand poids institutionnel.

Vous l'aurez compris, les élus du groupe Socialiste ne voteront pas ce vœu. Ils s'interrogent finalement quant aux réticences qu'il exprime et qui semblent en contradiction avec les propos tenus lors de la mise en place de la communauté d'agglomération Seine-Amont. Il nous semble que cette grande réforme une fois adoptée permettra à Ivry d'être au cœur d'un vaste espace attractif et dynamique mieux coordonné et plus solidaire. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - « Merci. Élisabeth Loichot. »

Mme LOICHOT. - « Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Pour notre groupe Écologie Ivry, une loi sur la décentralisation portée par la Gauche et les Écologistes devrait avoir pour objet d'instaurer sur l'ensemble de nos territoires une nouvelle organisation des structures démocratiques permettant une gouvernance des territoires qui soit à la fois plus cohérente, durable et démocratique. Or, ce projet de loi s'il est voté en l'état ne fera qu'entériner ce que la Droite avait commencé à faire, à savoir la création de structures de gouvernance échappant au contrôle des citoyens et citoyennes, le renforcement de structures telles que le SEDIF¹¹ et le SYCTOM¹² et de ce fait, le poids des lobbies tels que Vinci, Suez, etc.

Il ne s'agit pas véritablement d'une loi de décentralisation, mais une loi de polycentralités avec des collectivités publiques dont les élus resteront désignés au suffrage universel direct (la Commune, le Département, la Région) et d'autres structures plus opaques et technocratiques au suffrage indirect (EPCI de plus de 400 000 habitants et mégapoles), ce qui constituerait une régression démocratique inacceptable.

⁷ PLH : Plan Local de l'Habitat

⁸ CDT : Contrat de Développement Territorial

⁹ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

¹⁰ PLU : Plan Local d'Urbanisme

¹¹ SEDIF : Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

¹² SYCTOM : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

En effet, comment pourrait-on accepter de voter une loi qui ne donne pas aux citoyens et citoyennes le droit d'élire au suffrage direct des élus qui prendront des décisions impactant leur territoire, leur mode et leur cadre de vie. Quels moyens de contrôle de contre-pouvoirs cette loi donne-t-elle aux populations de ces territoires ? Il nous semble que le premier objectif d'une loi de décentralisation devrait être de rapprocher les habitants et les habitantes et usagers des lieux de pouvoir, de leur garantir une information complète et suffisamment en amont des décisions pour qu'ils puissent en comprendre tous les enjeux et pouvoir faire entendre leur avis.

Le deuxième objectif est d'assurer sur l'ensemble des territoires une cohésion démocratique avec pour toutes les structures de gouvernance et quel que soit l'échelon un seul et même mode de scrutin - une liste proportionnelle et paritaire femmes - hommes, à deux tours, avec un seuil d'admission à 5 % et une prime majoritaire à 25 % à la liste arrivée en tête - ce qui n'est absolument pas le cas dans ce projet de loi qui nous est présenté.

Nous ne voterons pas le vœu présenté par le groupe Communistes et Partenaires car nous pensons que la priorité n'est pas donnée justement à cette préoccupation sur la démocratie et la place des citoyens et citoyennes dans ces nouvelles polycentralités et n'exprime aucune demande précise de contrôle démocratique et de participation active des populations à la gestion des territoires. Néanmoins, nous nous abstenons. Voilà ! Nous ne voterons pas contre, nous nous abstenons. »

M. GOSNAT. - *« Merci Élisabeth. Bruno Castelnau. »*

M. CASTELNAU. - *« Oui, merci Monsieur le Maire. Pour étayer mon propos, je vais vous rappeler quelques dates que j'ai glanées ici et là. Le 22 février 2012, interview de François Hollande : « Quel sera le calendrier de votre nouvelle étape de décentralisation ? Je veux aller vite. Les discussions auront lieu durant l'été pour un débat parlementaire à l'automne. » 3 mars 2012, discours de François Hollande à Dijon : « Je ferai voter une loi responsabilité et confiance sur les territoires de la République qui sera présentée au Parlement avant la fin de cette année. Ce sera une des grandes réformes structurelles qui marqueront le début du quinquennat. Nous définirons là les bases du pacte de confiance et de solidarité entre l'État et les territoires de métropole, comme d'outre-mer pour la durée du quinquennat. » Le 28 juin 2012, déclaration de Marylise Lebranchu à Saint-Étienne : « Je viens aussi à la rencontre des élus pour appréhender les difficultés créées par les réformes fiscales et territoriales de 2010. Je souhaite aborder avec eux le prochain acte de décentralisation souhaité par le Président de la République dont la première étape sera l'abrogation du conseiller territorial. Nous avons d'ores et déjà engagé une concertation, car nos décisions doivent marquer le retour de la confiance entre l'État et les collectivités. Le gouvernement précédent en adoptant une attitude de défiance a créé le mépris. Nous devons redonner espoir aux élus locaux et aux fonctionnaires territoriaux. Le texte sur la décentralisation sera donc prêt à l'automne, après les états généraux du Sénat qui s'achèveront début octobre. Je souhaite que ce projet de loi soit examiné à la fin de l'année. »*

Le 31 juillet 2012 - vous allez voir que c'est important tout ça - intervention de Jean-Marc Ayrault devant les Préfets : « Ce mois-ci des consultations, je l'ai dit avec des associations d'élus ont eu lieu. Par ailleurs, le président du Sénat, M. Jean-Pierre Bel, a pris l'initiative des états généraux de la démocratie territoriale dont le bilan national sera présenté les 4 et 5 octobre prochains.

Le gouvernement, quant à lui, déposera un premier projet de loi avant la fin de l'année 2012 qui comportera plusieurs dispositions relatives à l'amélioration de la démocratie locale et organisera les transferts de compétences dans le cadre des compétences territoriales qui auront lieu en 2013 avec éventuellement le recours à l'expérimentation. C'est dans ce texte prochainement présenté que sera également créé le Haut Conseil des Territoires. Quant à la loi déjà votée instituant le conseiller territorial, elle sera abrogée dès cet automne. Donc cela signifie que pour les Départements, il faudra adopter de nouvelles règles électorales. Ce n'est pas une chose facile, il y a plusieurs hypothèses, mais il faudra bien entendu adopter un mode de scrutin rapidement. » 24 septembre 2012, Mme Lebranchu : « Nous voulons un seul texte de loi.

Il est écrit, il est prêt. Son but, organiser le qui fait quoi pour une meilleure efficacité de l'action publique. Il y aura des transferts de compétences qui s'appliqueront uniformément sur le territoire. L'acte III de la décentralisation conduira probablement à des transferts d'effectifs, mais sans tomber dans l'excès. Nous ne reproduirons l'erreur commise avec les techniciens et ouvriers de service en 2004. » 5 octobre 2012, allocution de François Hollande aux états généraux de la démocratie territoriale : « Ce temps est venu. Cette page nécessaire de notre histoire, nous l'écrirons ensemble. C'est l'esprit du projet de loi que le Gouvernement prépare et qu'il présentera au début de l'année prochaine. La première lecture viendra au Sénat. » 18 octobre 2012, selon la déclaration à l'AFP¹³ du cabinet de Marylise Lebranchu, le texte sera présenté au Conseil des ministres en début de l'année prochaine et non en novembre. On poursuit la concertation sur la base des contributions aux états généraux. On continue à affiner, à discuter pour aboutir à la version finale, précise le cabinet. 14 décembre 2012 : la transmission du texte au Conseil d'État est désormais plutôt prévue après le 15 janvier 2013.

3 janvier 2013, Jean-Marc Ayrault, présentation du programme de travail du Gouvernement en Conseil des ministres : « Le projet de loi décentralisation sera présenté en Conseil des ministres au mois de mars. Il permettra d'instaurer un véritable partenariat entre l'État, les collectivités, d'accroître l'engagement des collectivités locales notamment des Régions au service de la compétitivité et de la croissance du pays, de simplifier l'action publique et de réaliser des économies en supprimant les doublons et en renforçant la mutualisation et d'ouvrir une nouvelle étape pour la démocratie locale et la transparence du fonctionnement des collectivités locales. » Coup de théâtre, le mardi 2 avril 2013. Le projet de loi de décentralisation dont la présentation était annoncée en Conseil des ministres le 10 avril va être découpé en trois textes distincts. Le premier portera sur les métropoles et le fait métropolitain. Le deuxième abordera le rôle des Régions. Le troisième sera dédié à la clarification des compétences et aux solidarités territoriales. Le texte métropolitain devrait être soumis au Sénat dès ce printemps. Le deuxième sur le rôle des Régions sera examiné dans quelques mois. Le troisième fera l'objet de nouveaux échanges et d'un travail préparatoire approfondi dans lequel le Sénat prendra toute sa part. Une façon selon Jean-Pierre Bel de rompre avec le projet de loi initial additionné à une série de mesures sans ligne directrice. Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, assure a contrario que le calendrier sera tenu. Il ne s'agit en rien d'un report. Le calendrier initial prévoyait déjà un examen entre la fin du mois de mai et la fin de l'année 2013, indique-t-elle dans un communiqué.

¹³ AFP : Agence France Presse

Alors, vous savez lorsqu'on entend un gouvernement qui promet tant et tant de choses, qui n'a pas du tout préparé son arrivée au pouvoir, qui fait preuve d'un amateurisme qui met en péril la France et surtout les Français, un gouvernement qui ne pense qu'à supprimer les lois du précédent quinquennat, qui fait des propositions qui sont critiquées dans sa propre majorité, un gouvernement et un Président qui n'écoutent personne, qui ne se soucient pas de la baisse de confiance jamais vue dans les sondages, alors oui, il est important de reculer ce projet qui est une aberration de plus.

Un projet qui nous demande de créer une super communauté d'agglomération, qui parle d'un pacte de confiance et qui en même temps baisse les dotations aux collectivités, qui va augmenter les dépenses électorales en reportant à 2015 les élections territoriales, qui impose aux Régions de créer des schémas directeurs auxquels devront se conformer les municipalités, perdant ainsi leur autonomie et les subventions nécessaires à leurs projets.

Alors oui, nous sommes favorables à un report de ce projet de décentralisation, mais nous sommes surtout favorables à la démission du Président de la République. À défaut, à la démission du Gouvernement afin de mettre en place un gouvernement qui travaille en cohérence avec les besoins des Français, c'est-à-dire la relance de l'activité économique et la diminution du chômage. Nous nous associerons donc à ce vœu. Mais nous tenons à rappeler une fois de plus que c'est vous qui avez voulu ce président et que c'est vous qui avez appelé à voter pour lui avec les conséquences dramatiques que cela implique aujourd'hui pour une grande majorité de Français à qui vous avez fait croire au changement. Mais ce n'est pas celui qu'ils attendaient. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« Alors, je n'ai pas très bien compris quel était le sens de votre vote, mais on va le vérifier maintenant. Écoutez, moi je ne vous propose pas qu'on allonge le débat. Il y a un vœu qui a été présenté par Séverine Peter brillamment au nom du groupe Communiste. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. NPPV ? On a bien tout noté. Merci. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des élus communistes et partenaires relatif à l'acte III de la décentralisation.

(30 voix pour, 9 voix contre : M. PRAT, Mme DUCHENE, MM. MACHADO, BELABBAS, Mme SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER, Mmes BROUTE, Sandrine BERNARD et 4 abstentions :
Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, BARON)

A2/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Pierre Gosnat

M. GOSNAT. - « Je dois revenir un petit peu en arrière en ce qui concerne la suite à donner à l'élection d'un nouvel adjoint parce que ça conduit aussi à la question des indemnités de fonction des élus. Donc, c'est le point A2 que vous avez, avec un aspect particulier, c'est-à-dire l'écrêtement en ce qui concerne notamment l'indemnité de Maire puisqu'on ne peut pas cumuler toutes ces indemnités. Il y a une partie de cette indemnité qui doit être reversée à un autre élu, en l'occurrence au premier Maire adjoint. Ça pourrait être quelqu'un d'autre, mais ça sera Philippe Bouyssou en l'occurrence. Mais c'était la même chose lorsque j'étais député. Il y avait un écrêtement. C'est pour respecter les termes de la loi. Alors, je vous prie de vous prononcer sur ce tableau récapitulatif donc des indemnités de fonction des élus. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Rogério Machado. NPPV. C'est tout ? Merci. »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

A2/ ABROGE, à compter du 26 avril 2013, sa délibération du 20 septembre 2012 fixant les modalités d'attribution des indemnités de fonction des élus, DECIDE d'attribuer des indemnités de fonction dans les conditions fixées ci-après au Maire, aux adjoints, aux conseillers délégués et aux autres conseillers municipaux, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les Communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints, la majoration de 15% prévue pour les Communes « chef-lieu de canton » et FIXE comme suit le montant brut mensuel des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux d'Ivry-sur-Seine, majorations comprises :

- ✓ Maire : 5 361,15 €
- ✓ Adjoint : 2 125,36 €
- ✓ Conseiller délégué : 509,06 €
- ✓ Conseiller : 90,60 €

et DECIDE de reverser à Monsieur Philippe Bouyssou, 1er Adjoint au Maire, la part écrêtée de l'indemnité du Maire, soit 977,78 €, en sus de son indemnité d'adjoint.

(37 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ, 1 abstention : M. MACHADO et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

B/ ESPACES PUBLICS**Transport**

TZen 5 « Vallée de la Seine »

Approbation des modalités de la concertation préalable

Rapporteur : Chantal Duchène

M. GOSNAT. - *« On passe maintenant aux questions avec présentation orale et je passe la parole à Chantal Duchène sur la question du TZen Vallée de la Seine. »*

Mme DUCHÈNE. - *« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. C'est la dernière fois ce soir que j'interviendrai en tant que rapporteur sur un point concernant les transports.*

C'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur, non pas seulement parce que j'ai longtemps travaillé à titre professionnel dans ce domaine, mais surtout parce que les transports collectifs sont utilisés quotidiennement par un grand nombre d'Ivryennes et d'Ivryens, ainsi que par les personnes qui viennent travailler ou étudier à Ivry. Les performances des transports collectifs ont donc des répercussions importantes sur la qualité de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens. De plus, nous avons, depuis le début du mandat, mis en œuvre une politique visant à limiter la place de la voiture afin de lutter contre la pollution atmosphérique et les nuisances sonores qui ont de graves répercussions sur la santé et aussi de mettre en œuvre les actions de notre plan climat énergie, la mobilité quotidienne représentant 11 % des consommations d'énergie et 17 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire d'Ivry. Il est donc important de pouvoir proposer aux Ivryennes et aux Ivryens et aux personnes qui viennent travailler ou étudier à Ivry une alternative crédible en transports collectifs à la voiture particulière.

Je crois que notre bilan est très positif en la matière et tient à notre mobilisation, la mobilisation de notre ville sur cette question et au soutien sans faille du vice-président du Conseil Régional en charge des transports, Jean-Vincent Placé, remplacé, quand il est devenu sénateur par Pierre Serne. Cela a permis de faire inscrire dans le Plan de mobilisation des transports de la région Ile-de-France :

- *Le tramway Paris -Orly, sur le RD5 qui roulera en 2020 et même peut-être avant, nous l'espérons ;*
- *Le schéma directeur du RER C qui permettra d'ici 2020 d'améliorer la robustesse de la ligne, pour éviter les perturbations du trafic et surtout d'augmenter la fréquence des trains à Ivry avec 3 trains au quart d'heure et dès le prochain service d'hiver - donc début décembre - nous aurons 2 trains au quart d'heure durant les heures de pointe.*

Ces opérations ont été reprises dans la communication du Premier ministre début mars et intégrées à ce qui s'appelle dorénavant le Nouveau Grand Paris, qui comprend les opérations du Plan de mobilisation des transports et le Grand Paris Express.

De plus, nous avons obtenu la mise en accessibilité de la gare RER et son ouverture au sud, vers Gagarine - c'est un élément important pour l'opération de renouvellement urbain que nous portons - et vers Ivry Confluences. Ces travaux devraient commencer en 2014 ou 2015.

Nous avons aussi obtenu que soient réalisées des études pour la prolongation de la ligne 10 du métro jusqu'à Gambetta, même si malheureusement cette opération n'est pas inscrite dans les actions du Nouveau Grand Paris.

Enfin, Ivry a bénéficié de nombreux renforcements des lignes de bus qui desservent notre commune. Ainsi, toutes les lignes qui desservent Ivry ont vu leur amplitude horaire augmenter, le service se terminant actuellement à 0 h 30 du dimanche au jeudi et à 1 h 30 les vendredis et samedis, alors qu'au début du mandat, seules les lignes 183 et 323 avaient des services se terminant à 0 h 30. L'offre en heures de pointe a été améliorée pour les lignes 132, 180, 183 et 323 et, en heures creuses pour la ligne 183.

Le TZen Vallée de la Seine, pour lequel le Conseil Municipal de ce soir est appelé à approuver les modalités de la concertation préalable, est le fruit d'une longue lutte de la ville pour obtenir une desserte le long de la Seine, très importante à la fois pour les habitantes et les habitants du quartier Ivry Port et pour les nombreuses personnes qui viennent travailler dans ce secteur. C'est aussi une réponse aux demandes réitérées des entreprises de ce secteur. C'est enfin un élément essentiel pour la desserte d'Ivry Confluences, sachant que le calendrier de réalisation de ce TZen est en phase avec celui de l'opération d'aménagement.

Actuellement, la liaison entre Paris et Ivry-Port est assurée par la ligne 325 dont le trajet a été modifié pour ce faire. Le terminus de ce bus qui était auparavant au métro Mairie d'Ivry est maintenant à Bibliothèque François Mitterrand, et le bus décroche de son ancien trajet à place Gambetta en utilisant le boulevard Paul-Vaillant Couturier où a été réalisée une voie bus à contresens, puis le quai Marcel Boyer jusqu'à Paris. Cela a entraîné la modification du trajet du bus 323 dont le terminus a été reporté de la gare RER à la place Gambetta, afin de continuer à assurer la connexion de ces deux lignes de rocade, inscrites au réseau Mobilien du STIF que constituent les lignes 323 et 325.

Même si cela a constitué une amélioration certaine, la situation est loin d'être satisfaisante. La ligne 325 dont le terminus est au métro Château de Vincennes est très irrégulière et cela persiste malgré les renforcements d'offre effectués par le STIF¹⁴ entre Paris et place Gambetta. Pour améliorer la régularité, le Conseil Général du Val-de-Marne réalise actuellement un aménagement qui va permettre de mettre en site propre, dans les deux sens, le 325 jusqu'à la place Gambetta. Cet aménagement sera utilisé par la suite par le Tzen.

Les conséquences de la modification du trajet du 325 ont aussi entraîné des conséquences pour les usagers du 323. Cette ligne dessert aujourd'hui beaucoup moins bien la gare RER où elle avait auparavant son terminus, ce dont se plaignent les habitantes et les habitants du Plateau. De plus, le trajet jusqu'à la place Gambetta pose beaucoup de problèmes au niveau de la rue Molière - enfin, pas en ce moment parce qu'il y passe plus - ce qui entraîne une irrégularité importante. Pour ma part - mais c'est là un avis personnel - je pense que, lorsque le TZen sera réalisé, il faudra revenir à la situation ex ante pour le bus 323 avec son terminus à la gare côté ouest et un terminus côté est de la gare pour le 325. Nous aurons le temps d'en débattre le moment voulu.

Vous avez dans votre dossier la présentation du TZen.

¹⁴ STIF : Syndicat des Transports d'Ile-de-France

Intermédiaire entre un bus articulé et un tramway, il entre dans la catégorie de ce que l'on appelle les bus à haut niveau de service, ce qui signifie que la qualité de service en termes de fréquence, de régularité, de vitesse commerciale, d'amplitude horaire, d'accessibilité, d'informations, sera la même que celle d'un tramway et que la seule différence consiste dans l'infrastructure qui est routière et non ferrée et dans le véhicule qui roulera sur pneus. Ce TZen devrait être mis en service en 2020. Le Conseil Municipal est donc appelé ce soir à approuver les modalités de la concertation préalable que le STIF entend mener durant six semaines en mai et juin prochains. Les modalités de cette concertation sont détaillées dans le rapport qui est dans votre dossier, avec un point fort le samedi 8 juin, de 10 heures à 13 heures au centre commercial Quais d'Ivry où le projet sera présenté par le STIF et une réunion publique sur le secteur Paris - Ivry-sur-Seine, le jeudi 13 juin à 19 heures à l'université Paris-Diderot aux Grands Moulins. Cette concertation a pour but de prendre en considération les observations formulées pour éventuellement modifier le projet qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique. Je vous remercie de votre attention. »

M. GOSNAT. - *« Merci, Chantal. Qui souhaite intervenir ? Ève Schiavi »*

Mme SCHIAVI. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Le groupe des élus Socialistes est heureux à l'idée d'accueillir cette ligne de transport moderne, fonctionnelle, écologique et modulable. Nous mesurons d'autant plus la chance de notre ville d'être sur le parcours du TZen 5 en sachant qu'à l'origine, il devait relier Le Christ-de-Saclay à Massy. Dans son rapport, l'administration fait un rappel des autres projets en matière de transport qui viendront compléter l'offre de service actuelle. Par exemple la prolongation de la ligne 10 du métro ou encore la création de la ligne 15 du Grand Paris Express. Ces projets majeurs risquent pourtant d'être menacés par la récession économique que nous traversons. À nous élus locaux de nous mobiliser avec nos collègues des différentes collectivités d'Île-de-France pour qu'ils se concrétisent malgré tout. La future grande métropole dans laquelle Ivry s'inscrit solidement grâce à ses différents atouts doit se doter d'un réseau de transports à sa hauteur.*

Concernant les caractéristiques de la concertation, nous ne trouvons rien à y redire. Les aspects qu'elle aborde sont clairs et essentiels et les modalités prévues par le STIF nous semblent très bonnes. À nous de faire preuve d'efficacité pour que durant les six semaines que durera la concertation, les citoyens y participent activement et aussi massivement que possible. Au-delà des modalités techniques, c'est notre croyance d'élus de Gauche en la démocratie locale et participative qui fera la réussite de cette concertation. Nous approuvons, bien entendu, les modalités de cette concertation préalable. Je vous remercie. »

M. MOOG. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Le groupe Écologie Ivry est bien sûr favorable au développement des transports en commun et soutient le projet de ligne TZen Vallée de la Seine qui permettra d'améliorer la qualité des transports sur notre territoire avec plus d'efforts de régularité et de rapidité dans les déplacements de nos concitoyens et concitoyennes.*

Nous souhaitons toutefois faire quelques observations concernant les caractéristiques du projet qui sera présenté à la concertation entre mai et juin 2013.

Tout d'abord, nous nous réjouissons que des correspondances soient prévues avec les lignes de métro 5, 10 et 14, le RER C, le TVM, de nombreuses lignes de bus et la future ligne rouge n° 15 du Grand Paris Express, bien que cela n'apparaisse pas très clairement sur la photo n° 2 qui nous a été communiquée en ce qui concerne la correspondance au niveau de la gare des Ardoines. Nous notons par ailleurs que le TZen 5 circulera sur une voie dédiée entre Paris 13^e et Choisy-le-Roi, ce qui favorisera la régularité et la fiabilité du service et cela est une bonne chose, mais suppose également de clarifier le devenir des lignes de bus qui empruntent actuellement le tracé de ce site propre. Je pense notamment aux lignes 325 et 180.

Nous souhaitons également que les aménagements de voirie qui seront mis en œuvre pour la création de cette ligne TZen soit l'occasion de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle, distincte des espaces de circulation des véhicules motorisés et des piétons sur l'ensemble de son parcours. Nous avons déjà exprimé cette demande à l'occasion de l'enquête publique sur le réaménagement de la RD19 pour la partie de la ligne allant de Paris à la place Gambetta. Et nous resterons attentifs aux solutions qui pourraient être trouvées pour sécuriser les déplacements rue Paul-Vaillant Couturier où la circulation des vélos est prévue sur le site propre du TZen. Plus loin, le TZen 5 continuerait sur le quai Jules Guesde qui serait élargi puis sur une nouvelle rue à créer au niveau du Port-à-l'Anglais. Nous souhaiterions que la piste cyclable actuelle soit maintenue au bord de l'eau en tant que véloroute du plan national et qu'une piste cyclable bidirectionnelle se poursuive sur le quai Jules Guesde jusqu'à la gare des Ardoines, futur pôle Grand Paris Express, puis jusqu'à Choisy-le-Roi.

Nos réflexions sur le TZen comme sur le projet urbain Ivry Confluences doivent par ailleurs prendre en considération l'avis du commissaire enquêteur sur le réaménagement de la RD19 qui recommande notamment une limitation de la vitesse à 30 km/h sur le boulevard Paul-Vaillant Couturier et la rue Jean-Jacques Rousseau afin de sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes, mais aussi d'améliorer la situation sonore le long de cet axe, le gain d'une telle réduction de vitesse étant évalué à 2,5 dB sur toutes les façades des bâtiments du boulevard Paul-Vaillant Couturier. Notre groupe Écologie Ivry est favorable à cette réduction à 30 km/h de la vitesse autorisée sur le boulevard Paul-Vaillant Couturier et la rue Jean-Jacques Rousseau, mais aussi rue Molière pour éviter un report d'une circulation de transit sur les voiries situées au cœur du quartier d'Ivry Confluences.

Nous souhaitons également rappeler ce soir notre totale opposition au doublement des voies de circulation envisagé sur les rues Jean-Jacques Rousseau et Molière. Une mesure qui serait contraire à l'objectif que nous défendons, une réduction de la circulation automobile pour une ville plus apaisée. En revanche, nous sommes favorables à l'aménagement sur ces voies comme dans toutes les zones 30 de pistes cyclables à contresens.

Enfin, nous pensons nécessaire de poursuivre une réflexion globale sur les déplacements à l'échelle d'Ivry et des territoires de Seine-Amont où nous devons redoubler d'effort pour améliorer l'offre des transports en commun, mais aussi la circulation et la sécurité des piétons et cyclistes qui doit devenir enfin une priorité de notre municipalité.

Nous voterons donc cette délibération et continuerons d'agir en faveur des modes alternatifs de transport. Je vous remercie de votre attention. »

M. GOSNAT. - « Merci, Guillaume. Serge Aberdam. »

M. ABERDAM. - *« Merci. Bonsoir tout le monde. Le projet tel qu'il est et le rapport de Chantal Duchène ne m'ont pas éclairé sur une série de questions. Je suis toujours dans la plus grande incertitude sur ce qui en est vraiment du projet de ligne 14. Ça fait plusieurs fois que je pose cette question. La ligne 14 prolongée est-elle ou n'est-elle pas destinée à emprunter une des deux branches de l'actuelle ligne 7 prolongée ou doit-elle faire l'objet d'une tranchée spécifique doublant la branche en question ? Je ne le sais toujours pas. Et évidemment, les correspondances évoquées dans le projet par rapport au « TZen machin truc » ne sont pas très précises non plus. Et je suis gêné globalement par le fait qu'une fois de plus, on défende devant ce Conseil, et plus généralement sur l'agglomération parisienne, des trajets et des infrastructures qui sont rayonnantes à partir de Paris, conçue uniquement pour transporter des gens qui vont bosser et pour les ramener le soir. Et je continue à considérer que tout ce qui est transport de banlieue à banlieue est négligé dans ce schéma et négligé avec le renvoi aux autobus dont même le rapport de Chantal Duchène montrait tout à l'heure à quel point ils sont prisonniers de travaux divers et variés. Nous avons sur Ivry connu la rupture qui a été effective avec l'ouverture d'Okabé à Villejuif et les interruptions de service qui en ont découlé. Je pense que l'axe est - ouest, que notre ville a entre la gare RER, l'avenue de Brandebourg, le pont d'Ivry et Alfortville, n'est pas pris en compte pour une desserte allant de ville à ville. Je pense que c'est une erreur lourde et y compris que ça reflète un type d'urbanisme en étoile autour de la ville principale. Donc, je ne suis pas convaincu.*

Et quant à la direction générale de la nouvelle ligne de transport sur laquelle on nous demande de valider une enquête, il faut se rappeler que y compris la communication publique de la ville de Paris met en avant actuellement la réouverture, vous savez, de la célèbre ligne sur la Seine qui devrait normalement très bientôt connaître un nouvel épisode. De nouveau, il va y avoir un transport aquatique sur la Seine sur, à peu près, le même schéma. Comme tout le monde se rappelle quand même que cette affaire n'a pas été un succès énorme, je pense que ce serait raisonnable de mettre un peu en harmonie tout ça et je trouve que je n'ai pas de raison de voter contre le fait qu'il y ait une enquête publique, mais j'aimerais bien qu'une enquête publique permette de dégager toutes les interrogations qui se posent et dont j'ai très modestement cité les principales que je vois. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« Merci. Rogério Machado. »*

M. MACHADO. - *« Bonsoir à toutes et tous. Les transports étant responsables d'une part prépondérante et croissante de la consommation d'énergie fossile et des émissions des gaz à effet de serre et autres polluants, les écologistes valorisent toute initiative qui cherche à mettre en place un accès au transport pour toutes et tous et à diminuer le nombre et la longueur des déplacements carbonés. En effet, les déplacements en véhicule individuel étant toujours plus coûteux et la pollution atmosphérique étant à l'origine de la diminution de l'espérance de vie des Franciliens de l'ordre de cinq à huit mois, les collectivités ont la responsabilité d'offrir des transports propres et efficaces.*

Le TZen est une partie de la réponse à ces problématiques notamment parce qu'il a pour objectif d'offrir un maillage de qualité entre les différentes infrastructures lourdes de transport existantes et projetées. Le long de la Seine entre Paris et Choisy-le-Roi, en réponse à la mutation du territoire qui s'est opérée ces dernières années et qui se poursuivra dans celles à venir, la desserte du territoire par une ligne de transport en commun en site propre est une bonne nouvelle.

Le TZen, contrairement à ce que craignent ses détracteurs, valorisera les quartiers. En effet, un tel bus permet de véhiculer rapidement davantage d'usagers. Prévu en site propre, il contribuera à décongestionner la RD19. Par ailleurs, les commerces de proximité bénéficieront également de cette nouvelle infrastructure, comme l'ont démontré auparavant tous les projets de ce type déjà réalisés.

Bien évidemment, ces travaux d'ampleur nécessitent l'assentiment des habitants et c'est pour cette raison que le groupe Europe Écologie Les Verts approuve les modalités de concertation préalable. Merci. »

M. GOSNAT. - *« Merci. Bruno Castelnaud. »*

M. CASTELNAU. - *« Oui, merci Monsieur le Maire. Alors, nous avons quelques remarques à faire. La circulation d'un TZen en site propre impose des largeurs plus conséquentes qu'en circulation normale d'un bus normal comme ceux qui existent actuellement. Donc, nous avons quelques inquiétudes. Sur le quai Branly... non, c'est le quai je ne sais plus. Enfin, vous voyez lequel je veux dire celui qui arrive à Paris. Celui-ci ne pose pas de problème parce qu'évidemment, il est très large. On pourra créer la circulation à la fois des voitures et de ces bus, mais le boulevard Paul-Vaillant Couturier et la rue Jean Jaurès apportent quelques inquiétudes. Parce qu'une double voie très large pour les bus, plus une troisième voie qu'il faudra laisser pour les voitures, plus des stationnements et il y a pas mal de commerces boulevard Paul-Vaillant Couturier et des stationnements réservés aux camions qui viennent faire des livraisons, je pense que ça va poser un très très gros problème. Donc, il faudrait quand même en tenir compte dans l'étude préalable. C'est assez inquiétant. La circulation des vélos sur les sites propres, c'est pas gênant, à mon avis. Là, il n'y a aucun problème de ce côté-là, surtout vue la largeur justement. Mais ce qui m'inquiète beaucoup, c'est la largeur que va imposer le passage de ces TZen puisque ce sont des bus qui sont assez larges et qu'il faut prévoir leur croisement, donc il faut prévoir des voiries très très larges. Et évidemment, il y aura probablement un plot central qui séparera du passage pour les voitures, quoi. Donc, il y a quand même quelque chose à voir.*

Moi ce qui m'inquiète aussi, c'est qu'à mon avis, ça va enterrer, même si ça a été prévu par le STIF, le projet de métro n° 10 de manière pratiquement définitive à partir du moment où on aura ce TZen. Alors que moi, j'aurais préféré qu'on ait un métro. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« Nicolas Rameau. »*

M. RAMEAU. - *« Oui, merci Monsieur le Maire. Quelques remarques. Déjà pour indiquer que nous sommes favorables au groupe GRECS au TZen. La concertation sur le TZen, elle fait suite à la concertation sur justement la mise en site propre de la RD19, notamment qui est portée par le Conseil Général. Il y a eu beaucoup d'interrogations auprès des acteurs économiques et sociaux puisqu'au-delà des habitants, ces lignes de transport concernent aussi les usagers de la ville, aussi bien le personnel des entreprises que désormais l'ensemble des étudiants qu'on retrouve par exemple ou des chercheurs au Raphaël, demain à l'Usine des eaux et puis à l'institut polytechnique de Paris-Diderot.*

Rappeler que le TZen a cette particularité d'avoir une emprise au sol moins importante que le tramway, par rapport à la préoccupation que peut avoir aujourd'hui M. Castelnaud.

Que si aujourd'hui, il y a aussi ces transports en site propre et la volonté du TZen, c'est toujours dans le cadre de ce qui s'est passé avec Seine-Amont développement et notre communauté d'agglomération puisque c'est mis en parallèle avec le projet de tramway sur la RD5. Notre RER, le bus 182 sur les dessertes vers Choisy et pour la question de Serge, l'interconnexion avec le bus 180 puis l'objectif de le mettre sur la gare des Ardoines et de Choisy avec le Trans Val-de-Marne est justement une question d'améliorer le maillage avec des points d'intersection globaux.

Enfin, il restera à mon sens effectivement la question de la place du véhicule particulier, voiture peut-être, mais en tout cas, tout ce qui est camions de livraison et tout ce qui est nécessaire à la logistique de la vie d'une ville et également très important bien sûr, les stations d'arrêt, pour voir ce que ça va desservir. Sachant que pour Ivry nous avons le nodule du Pathé - Truffaut - Leroy Merlin, ensuite ce qui est le centre commercial, voilà, qui sont aussi des points importants. Et puis dans les perspectives du loisir et de la réoccupation, de la réappropriation des berges, vous savez qu'au large, enfin sur les berges de quai d'Ivry là où il y a également l'arrivée du Vogüé, vous avez des péniches qui aujourd'hui font aussi des restaurants, des salles de séminaires, etc. Donc voilà, nous sommes favorables au TZen. »

M. GOSNAT. - *« D'accord. Deux - trois questions simplement. D'abord, je rappelle bien l'article unique : c'est l'accord sur la concertation engagée par le STIF. Et donc, il y a un certain nombre de remarques qui sont faites par nos collègues. Évidemment, elles doivent se retrouver dans la concertation qui sera engagée par le STIF. La deuxième remarque, c'est que, vous voyez, ce projet-là, il est quand même issu fondamentalement des études que nous avons menées avec l'association Seine-Amont développement dans le cadre de la notion du territoire partagé et qui avait été un document achevé, je dirais, très construit avec la signature en définitive de Paul Chemetov et qui convenait à cette idée qu'il fallait absolument avoir un réseau de transport dans ce secteur très mal desservi, même si on a la ligne C du RER, etc., y compris avec les aménagements nouveaux, les interventions nouvelles qu'il peut y avoir comme l'a rappelé Chantal Duchène tout à l'heure. Mais cela dit, ce projet-là, il est véritablement issu des travaux que nous avons menés avec nos villes.*

J'y ajoute quand même une chose. C'est qu'il ne faut pas en rester simplement à une vision val-de-marnaise. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais vous avez vu par exemple que dans les projets parisiens, il y a tout l'aménagement des abords entre Ivry et Paris et notamment c'est là où devrait s'installer un certain nombre de tours, d'activités, etc. Ce qui veut dire que le TZen, il est dans cette logique-là, d'aménagement de l'Île-de-France. La dernière chose, c'est par rapport à ce qui a été dit par Bruno Castelnaud. Je veux dire c'est une inquiétude que moi je partage en ce qui concerne le devenir de la ligne 10. Est-ce que le TZen en définitive va pas du même coup reporter à je ne sais quelle échéance, voire à l'abandon du prolongement de la ligne 10 du métro ? Donc, pour le moment, ça n'est pas dit comme ça. Mais c'est vrai, Chantal Duchène l'a rappelé, il n'y a pas d'inscription où que ce soit de la ligne 10 du métro. On a travaillé avec Paris, avec la SEMAPA, on a travaillé avec la SADEV là-dessus, mais pour l'instant, on n'a pas. Alors moi, j'aurais tendance à dire, engageons-nous sur le TZen. Faisons en sorte qu'il soit un élément contributif du développement d'Ivry Confluences, de Paris 13^e, du secteur des Ardoines, etc. Alors non, je crois que la jonction ne se fait pas avec pas l'A86, le TVM. Il n'y a pas la jonction avec le TVM. On ne va pas jusqu'à la gare de Choisy normalement.

Mais cela dit, si ça peut contribuer à irriguer l'activité et les déplacements dans ce secteur-là, ça sera certainement positif par rapport à un développement futur supérieur et prometteur pour le prolongement du métro de la ligne 10. Enfin, rien n'est sûr de ce point de vue. Ça, c'est clair. Chantal Duchène. »

Mme DUCHÈNE. - *« Oui, je voudrais apporter quelques réponses aux interrogations des collègues en tâchant d'être rapide. Concernant les pistes cyclables, bien évidemment, le site du TZen ne sera pas circulé par les vélos et donc il conviendra de construire une infrastructure et un cheminement spécifique pour les vélos. Dans la phase actuelle qui est la phase de site propre pour le bus 325 qui est réalisée par le Conseil Général et le STIF, les associations de cyclistes pendant la concertation préalable avaient demandé puisqu'il n'y avait pas d'autres itinéraires que sur Paul Vaillant Couturier le site propre pour le bus 325 puisse être utilisé par les vélos. Suite à cela, il y a eu un espèce de bras de fer assez important et nombre de réunions entre le STIF qui ne voulait pas des vélos sur la plateforme et le Conseil Régional et nous-mêmes puisque nous étions favorables à la demande des associations de cyclistes. Nous n'avions pas la même position. Mais le département était aussi sur la position des vélos sur la voie dédiée. Donc en tous les cas pour répondre à Guillaume Moog, il est clair qu'il faudra une autre infrastructure pour les vélos. Et tu as parlé de l'itinéraire plus au sud sur Ivry Confluences, bien évidemment, en tous les cas en tant que vice-présidente de la communauté d'agglomération en charge de l'aménagement des Berges de Seine, je pense, mais c'est une discussion, que nous allons devoir avoir que nous aurons besoin d'une piste cyclable le long des Berges de la Seine puisque c'est un endroit où il est plus agréable de pédaler que le long des voitures.*

Sur les remarques de Serge Aberdam sur la ligne 14, qui fait partie du Grand Paris, les choses ne sont pas encore totalement arrêtées, notamment la station Paris 13 est une station optionnelle. Et en plus d'être une station optionnelle, son emplacement n'est pas défini. Ivry se bat pour que d'abord cette station ne soit pas optionnelle, mais sûre et que deuxièmement, elle se trouve à Maison-Blanche de façon à permettre une connexion avec la branche de la ligne 7 qui va à Mairie d'Ivry mais les choses ne sont pas encore tranchées sur cette question-là puisque ce prolongement de la ligne 14 vers le sud n'est pas parmi les premières réalisations du Grand Paris Express. Sur ce que tu dis sur le fait que c'est encore une ligne radiale, d'ailleurs tu pourrais dire la même chose du tramway Paris - Orly, c'est aussi une ligne radiale effectivement. Et de ce point de vue là, il est très important qu'il y ait des connexions avec les lignes radiales performantes telles que le Grand Paris Express qu'on appelle maintenant la ligne 15, qui est sur le trajet d'Orbival et vous savez que c'est le premier tronçon qui va être réalisé du Grand Paris Express. Donc, la connexion aux Ardoines est un élément tout à fait important pour permettre de rejoindre une rocade, de la même façon que la connexion sur Paris avec le tramway des Maréchaux, qui est aussi une rocade performante, sont des éléments importants. On peut regretter qu'effectivement - mais la messe n'est pas encore tout à fait dite - il n'y ait de connexion avec le TVM à Choisy. C'est vrai qu'à Choisy, il y a beaucoup d'infrastructures de transports à Choisy, que c'est très compliqué comme trajet, mais c'est vrai que la connexion avec le TVM serait un plus plutôt que de faire arrêter ce TZen un petit peu dans nulle part à Choisy.

Et d'ailleurs de l'autre côté puisque je parle des problèmes qui restent encore à traiter, du côté terminus à Paris, je l'ai fait remarquer lors de la dernière réunion au STIF. Pour l'instant, la ligne TZen est connectée bien évidemment à la bibliothèque François Mitterrand, mais mal connectée puisqu'elle s'arrête au Grands Moulins.

Donc, elle connecte bien avec la ligne du RER C, mais pour nous, c'est totalement inutile parce qu'à ce moment-là, on prend le RER C. Mais par contre ce qui est important, c'est qu'elle connecte avec le métro de la ligne 14. Donc, il faut qu'elle fasse encore 300 mètres supplémentaires. C'est une discussion qui n'est toujours pas réglée. Ça fait partie des éléments qui sont encore en discussion.

Sur les rocadés, j'ai tout à l'heure parlé des lignes de bus 323 et 325 et je pense que là aussi donc, on a à travailler. Je dois dire aussi qu'il y aura une réorganisation des lignes de bus 125 et 180 qui sont aussi des lignes de rocade liées à la mise en service du TZen. Mais là encore, ce sont des discussions qui sont en cours.

M. Castelnau a parlé de la largeur d'emprise. C'est effectivement une largeur d'emprise qui est un peu plus importante que celle du tramway. Mais ça sera la même largeur d'emprise qu'on a actuellement avec les bus. Et d'ailleurs les aménagements qui sont en train d'être réalisés par le Conseil Général seront réutilisés entièrement par le TZen. Enfin, le TZen passera sur le cours, donc la nouvelle infrastructure que nous construisons sur Ivry Confluences et pas sur Jean Jaurès. Ça, ça a été des discussions. Donc voilà, on n'aura pas de problème, la voirie étant trop étroite. Voilà ce que je peux dire par rapport aux interventions. Merci. »

M. GOSNAT. - *« Merci, Chantal. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Sinon, je vous propose de mettre aux voix la délibération qui nous a été présentée. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Merci. Donc adopté à l'unanimité. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

B/ APPROUVE les modalités proposées par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour la concertation préalable relative à la mise en service du TZen 5 de Paris à Choisy à savoir une rencontre avec le public à Ivry-sur-Seine, un questionnaire en ligne pour toucher l'ensemble du territoire et les potentiels utilisateurs, un site internet dédié au projet et accueillant le questionnaire en ligne pour s'informer et donner son avis sur le projet, un dépliant d'information sur les modalités de concertation, diffusé notamment aux riverains, équipements, entreprises, ... et un kit d'information pour les collectivités, qui permettra d'assurer une publicité préalable dans Ivry-ma-Ville, sur le site Internet de la Ville et dans l'hebdo.net, ainsi qu'en Mairie et à la Banque des Confluences, sur l'objet et les modalités du déroulement de cette concertation.

(unanimité)

C/ BÂTIMENTS COMMUNAUX**Centre Municipal de Santé**

Extension et réhabilitation

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Mehdy Belabbas

M. GOSNAT. - *« Je passe la parole à Mehdy Belabbas sur le CMS. »*

M. BELABBAS. - *« Mesdames et Messieurs, merci Monsieur le Maire, chers collègues. Le Centre Municipal de Santé (CMS) Fanny Dewerpe est une pièce essentielle de la politique sociale de notre ville. Construit dans les années cinquante, le CMS a permis à plusieurs générations d'Ivryennes et d'Ivryens de bénéficier d'un égal accès aux soins et à des soins de qualité. Ce centre a par ailleurs favorisé l'éducation sanitaire dans nos quartiers. De par sa structure il promeut le travail interdisciplinaire ainsi que le rôle pivot de la médecine générale et organise la permanence et la continuité des soins.*

Le CMS est particulièrement apprécié par des Ivryennes et des Ivryens, sa fréquentation le prouve : en 2011, plus de 21 000 patients sont venus y faire une consultation. Mais cet équipement vieillissant et même s'il a été entretenu du mieux possible, est aujourd'hui inadapté aux nouveaux besoins de notre commune. Victime de son succès, le CMS est victime de plusieurs défauts essentiellement dus à l'ancienneté de sa conception. Ces défauts nuisent à la qualité de l'accueil des patients, mais également aux conditions de travail des praticiens et du personnel présents sur place. On peut ainsi énumérer le sous-dimensionnement de certains services ou secteurs, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite d'une partie du bâtiment, le déficit d'espaces de consultation, le manque de vestiaires et de sanitaires pour le personnel ou encore la mauvaise configuration de certains espaces d'attentes.

La réhabilitation du CMS est inscrite dans le programme électoral de notre majorité avec pour objectif avoué que celui-ci demeure le fer de lance de notre ville en matière de notre politique de santé publique. Malheureusement, la réforme de la taxe professionnelle et des priorités budgétaires toujours si nombreuses nous ont contraints à reporter plusieurs fois le début des travaux dans le calendrier de la programmation pluriannuelle d'investissement. Mais nous avons finalement pu dégager les crédits nécessaires pour que les travaux soient entamés avant la fin de cette mandature. Lors des récents débats sur les dépenses d'investissements et malgré le contexte budgétaire tendu que traverse notre municipalité, il a été rappelé que cette réhabilitation constituait un investissement prioritaire, ce dont je me réjouis.

La rénovation du CMS était d'autant plus urgente que lors des assises de la commune en 2011, les Ivryennes et les Ivryens ont désigné la santé comme leur deuxième préoccupation après le pouvoir d'achat. C'est également le moyen pour la municipalité de limiter les effets de la baisse de la démographie médicale que subit notre territoire. Certes, nous sommes encore loin de connaître un phénomène de désertification médicale auquel certaines communes françaises se heurtent en zone rurale ou en zone de grande banlieue. Pour autant, la diminution du nombre de professionnels de santé sur Ivry inquiète les habitants et nous interpelle en tant qu'élus.

De plus, en rénovant le CMS, notre Conseil Municipal favorisera l'arrivée d'acteurs de santé libéraux en offrant aux jeunes médecins la garantie d'avoir des interlocuteurs aguerris et un plateau technique de qualité pouvant les épauler lorsqu'ils sont confrontés à des situations médico-sociales complexes.

Mon seul regret à propos de ce projet est que la loi Hôpital, patients, santé et territoires, dite loi Bachelot, nous impose juridiquement de regrouper notre laboratoire de biologie médicale avec une autre structure. Le maintenir en l'état au sein du CMS n'est en effet pas soutenable financièrement, car la loi nous oblige à obtenir une accréditation auprès du COFRAC et cette opération se révèle trop onéreuse pour un laboratoire de la taille de celui du CMS. Nous avons donc entamé les discussions pour mettre en place un groupement de coopération sanitaire et ainsi assurer la continuité de l'offre de soin en biologie médicale et garantir la situation de tous les agents du laboratoire d'Ivry tout en maîtrisant les coûts de cette opération et en sécurisant un mode de gouvernance où la municipalité dispose d'un pouvoir de décision.

Pour en revenir à la réhabilitation du CMS, plusieurs axes ont prévalu pour déterminer quels travaux devaient être entrepris en priorité. Tout d'abord, en tant que Maire adjoint en charge du secteur handicap, je me félicite de la future mise en accessibilité de l'ensemble des locaux aux personnes à mobilité réduite. Cette absurdité va enfin être dépassée et le service de kinésithérapie sera prochainement accessible à toutes et à tous. En tant qu'élu écologiste, je suis également fier d'annoncer que notre ville se dote d'un équipement public s'inscrivant dans une logique de développement durable puisque le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur urbain et que l'extension du CMS respectera la réglementation thermique 2012, anticipant ainsi l'entrée en vigueur de notre ambitieux PLU. La remise aux normes de l'installation électrique et du réseau d'alimentation va également dans ce sens. L'agrandissement va également s'accompagner d'un élargissement de l'offre de soins puisqu'un cabinet de gynécologie ainsi qu'un bureau de sage-femme vont être créés, qu'une nouvelle salle d'échographie sera inaugurée et qu'un cabinet dentaire supplémentaire sera implanté. Cela ne représente pas moins de 560 m² de surface utile additionnelle. En outre, le redimensionnement du laboratoire nous permettra à terme de développer d'autres actions et d'autres services.

Pour conclure, aux vues des candidatures qui nous ont été soumises, le jury composé d'élus de la majorité, mais également de l'opposition ainsi que d'agents du CMS, a décidé de porter son choix sur le projet présenté par le groupement Ellenamelh / EDPC / Mébi / Iéti. Ce projet a l'intérêt de conférer au CMS une nouvelle identité puisque l'accès au centre se fera désormais par le Parc des Cormailles. Étant donné l'ampleur des travaux, le CMS rénové et réhabilité ne sera pas inauguré avant 2017. Il restera néanmoins ouvert aux Ivryennes et aux Ivryens pendant toute la durée des travaux, comme l'ont voulu les agents communaux qui ont été associés tout au long du processus.

C'est un investissement important pour lequel nous allons nous engager pour plusieurs années, puisque le coût total de l'opération est évalué à plus de 10 millions d'euros. Mais pour ma part aucun investissement n'est plus représentatif du vivre mieux que nous voulons garantir aux Ivryennes et aux Ivryens et aucun investissement n'est plus symbolique de notre ambition de maintenir un service public de proximité et de qualité.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous propose donc de valider l'attribution de la maîtrise d'œuvre au porteur de projet sélectionné par le jury. Merci. »

M. GOSNAT. - *« Merci, Mehdy. Qui intervient ? Alors Sylvain Baron, je note. Méhadée Bernard. Serge Aberdam, Rogério Machado, Pierre Martinez. Bruno Castelnau. »*

M. BARON. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Notre Centre Municipal de Santé est l'héritier direct de société de secours mutuelle ouverte à Ivry dès 1899, devenue ensuite dispensaire municipal entre les deux guerres et par la suite dans les années cinquante, Centre Municipal de Santé. Cette appellation intégrera la terminologie officielle qu'à la faveur des décrets du 15 juillet 1991 qui harmonisait pour toute la France les rapports avec les Caisses d'assurance maladie, les conditions d'agrément et les remboursements au centre d'une partie des charges sociales du personnel soignant.*

Peu de communes disposent d'un centre de santé polyvalent aussi complet que le nôtre. Sur les quelques 1 500 centres de santé répertoriés en France, 800 environ ne sont que des centres de soins infirmiers installés essentiellement en milieu rural. Plus de la moitié des autres sont des centres de soins dentaires exclusivement et seule une petite moitié des 300 centres de santé médicaux polyvalents restants sont gérés directement par les municipalités. C'est notre cas.

Nous n'égrènerons pas la gamme de tous les services de soins rendus à moindre coût par notre CMS. Il suffit d'aller voir les pages appropriées de son site internet et le petit film d'accompagnement. Et comment ne pas adhérer au sourire d'une des secrétaires médicales quand elle dit : « Les gens qui habitent Ivry ont beaucoup beaucoup de chance. C'est formidable de pouvoir offrir ça à la population. » Face au besoin accru, notre Conseil Municipal avait approuvé l'an dernier un programme de travaux pour la restructuration et l'extension du CMS. Nous en avons voté les crédits le mois dernier dans le cadre du budget 2013 et toujours le mois dernier, le jury de concours pour la maîtrise d'œuvre a arrêté son choix définitif.

J'ai souvenir des ultimes réunions d'arbitrage budgétaire de cette année, internes à la majorité, majorité municipale bien sûr, où le CMS a été sauvé face à d'autres nécessités avec le sentiment que ce jour-là, nous avons été collectivement plutôt bons. J'ai souvenir, cette fois-ci à titre plus personnel, des réunions de jury de concours de maîtrise d'œuvre dont je me trouvais être l'un des membres. Décanter les offres en plusieurs réunions et par étape de 60 offres à 3, puis de 3 à 1, sachant que ce choix définitif engagera notre paysage urbain et le fonctionnement d'un établissement public pour de nombreuses décennies ne laisse pas indifférent. Je ne sais pas encore pourquoi le projet retenu est aussi celui que j'avais défendu. Je ne me plains pas. Cela me change des débats que je connais parfois au sein de mon propre parti.

Mais ce n'est pas le cas maintenant, car la délibération de ce soir porte sur les honoraires du cabinet d'architecte retenu et sur les indemnités des deux candidats écartés que le groupe des élus Socialistes votera à l'unanimité. Merci de votre attention. »

M. GOSNAT. - *« Sylvain, c'est parce que tu as été convaincant. C'est pour cela que le projet est passé. Alors, Méhadée Bernard. »*

Mme BERNARD. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. En France, la logique qui prévaut suppose que la santé c'est de l'argent.*

La santé coûte cher et en ces temps d'austérité décomplexée la santé est devenue l'objet de marchandisation, un coût à éliminer pour les apôtres de la gouvernance. La santé, enjeu capital, est devenue un enjeu du capital. Et est bien tout le contraire que la Gauche doit produire dans une période de développement des précarités. Et dans ce contexte, les élus Communistes et Partenaires s'engagent comme ils l'ont toujours fait. La santé est un investissement, car elle répond à un droit fondamental de l'être humain. Voilà qui va à l'encontre d'une terrible dérive de la société capitaliste et libérale, faisant de la santé un objet de commerce pris dans des conflits de marchandisation de brevets dans des enjeux de pouvoirs économiques et financiers entre quelques grands laboratoires internationaux au comportement mafieux.

Quand on connaît les dégâts considérables de certaines maladies, je pense au paludisme ou au SIDA ou même plus simplement à la résurgence de la tuberculose ou d'autres maladies oubliées dans certains de nos quartiers ou encore à la malnutrition dans certaines régions du monde et quand on sait au regard des besoins immenses de survie de certaines populations du globe que de grands laboratoires détiennent des outils pour y remédier, on ne peut être que révoltés qu'au nom du profit et toujours en son nom, des solutions existantes ne soient pas mises en œuvre. Certains allant même jusqu'à spéculer sur la misère, sur la mort, sur la vie de millions d'êtres humains. Le droit à la santé ne peut être guidé par des logiques marchandes. Sa définition dans le préambule de la Constitution de 1946 de l'OMS¹⁵ est pourtant claire : tous les besoins fondamentaux de la personne doivent être satisfaits qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels.

Le droit à la santé a toujours été une priorité historique de notre ville à travers le dispensaire devenu le CMS, le centre municipal de santé Fanny Dewerpe. Rappelons-nous que les premières consultations ont eu lieu en 1899. Ils l'ont été au même titre que nombre d'autres droits - le droit à l'école, le droit au sport, le droit au transport, le droit au logement, le droit à la culture, etc. - comme un élément constitutif du droit à la ville parce que l'enjeu qui se noue aujourd'hui est bien celui de développer un service public pour un droit à la santé de proximité. Car encore une fois, au nom d'une rationalisation des dépenses, un grand mouvement de concentration et de restructuration est en marche pour constituer des pôles de santé distants et centralisés. On déplore les déserts médicaux sans jamais se donner les moyens et les outils pour lutter contre. Le centre de santé est un complément évident de la médecine libérale, un complément entre l'ambulatoire et l'hôpital public. C'est une réponse progressiste au bien-être des populations.

À Ivry, malgré les attaques répétées, je pense évidemment à Jean Rostand et à Charles Foix, nous avons choisi de maintenir une structure communale de résistance, un service public adapté et pertinent, un lieu pluridisciplinaire en termes d'offre de soins pour répondre aux besoins fondamentaux des Ivryennes et des Ivryens, un lieu de prévention facilitant le bien-être le mieux vivre. C'est pourquoi le 28 juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé un programme de rénovation et d'extension du CMS et une mise aux normes en termes d'accessibilité des locaux même si des réflexions doivent se poursuivre sur l'accessibilité des soins pour les personnes handicapées.

Aujourd'hui, nous devons valider les résultats du concours lancé pour cette rénovation.

¹⁵ OMS : Organisation Mondiale de la Santé

Je me félicite au nom du groupe des élus Communistes de l'ensemble de la démarche qui a abouti à ce projet largement partagé et débattu au sein des diverses instances municipales et je remercie Mehdy pour sa présentation éclairée qu'il a parfaitement synthétisée.

Notre CMS est un acteur social autant qu'un outil de proximité pour favoriser une accessibilité sociale de soin. Il est à nos yeux essentiel dans le service public que nous construisons et faisons vivre pour les Ivryennes et les Ivryens. Nous nous devons donc de le développer pour répondre toujours mieux aux nouveaux besoins et c'est bien l'enjeu de cette délibération que nous voterons évidemment. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« Alors, Serge Aberdam. »*

M. ABERDAM. - *« Merci. Je n'aurais pas de mal à voter cette résolution, enfin cette délibération. Je voulais faire quelques remarques quand même liminaires. D'abord, les conditions de travail sur ce projet-là à la commission d'urbanisme ont été moins bonnes que d'habitude puisque d'habitude, on a des documents écrits. Là, on a eu essentiellement des images sur le mur. Et je le regrette un peu parce que je pense que c'était une phase de la discussion qui aurait été utile. D'une façon générale, j'essaye de participer à cette commission précisément dans la mesure où des documents sont fournis.*

Sur cette affaire du centre municipal de santé, je pense qu'on avait eu un très important désaccord sur le dimensionnement du projet. Vous vous rappelez peut-être que j'avais insisté sur le fait que le bâtiment tel qu'il était me paraissait petit et que précisément le fait que l'hôpital Jean Rostand qui était construit de façon moderne pour des trucs médicaux aurait permis d'accueillir dans d'autres conditions un centre municipal fortement élargi. Je pense encore aujourd'hui que même si le projet qu'on a voté et qui va s'appliquer, je l'espère, aussi largement que possible avant la fin du mandat pour que les bâtiments soient aussi avancés que possible, je pense que ce bâtiment risque d'avoir assez rapidement un problème de taille. Parce que la polarisation sociale à Ivry progresse. Elle progresse, vous l'avez vu ces jours-ci, avec l'apparition de l'impôt sur la fortune dans la population d'Ivry, mais elle progresse aussi parce que des organismes divers et variés, l'État, le département, continuent d'installer sur Ivry des formes d'hébergement et des populations pour lesquelles le passage par le CMS et les services municipaux constitue la seule alternative en termes de santé. Et je ne parle là que de santé parce que ça va plus loin. Je pense que la demande à laquelle vont faire face les professionnels du centre de santé et les autres professionnels en psy et une série d'autres secteurs va croître aussi avec ces phénomènes de polarisation et ces phénomènes d'installation sur Ivry d'établissements d'initiatives diverses et variées, tous très utiles, mais ne faisant pas partie d'un plan d'ensemble pour lequel on fournirait les services qui vont avec.

Donc, je crois qu'il y a là à la fois une bonne décision - agrandir le centre municipal - une décision utile, un service rendu très important à la population et en même temps, j'ai peur qu'avec les coups qui continuent à être portés au système public de santé et avec en même temps les déplacements qui sont effectués d'hébergements divers et variés, la situation assez rapidement ne revienne à la tension et que le Conseil Municipal dans l'avenir ne soit ensuite amené à trouver des solutions complémentaires hors les murs plus vite que ça n'apparaissait. C'est une inquiétude et je préférerais vous en faire part ce soir. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« Merci. Alors, il y a Rogério Machado et Pierre Martinez ensuite. »*

M. MACHADO. - « Bonsoir. La santé humaine est, vous le savez, un objectif au cœur du programme politique des écologistes. Nous essayons de la préserver en amont via une action politique en faveur de l'agriculture biologique, en développant l'accès à une alimentation saine pour tous et en militant pour le droit de chacun à naître et vivre dans un environnement sain. Car la santé des individus doit être pensée dans sa globalité et cela passe donc par l'amélioration du cadre de vie de ces derniers.

Bien évidemment, nous défendons également le droit universel d'un égal accès aux soins pour tous. Cependant, nous constatons que ce principe a été mis à mal sous les gouvernements de Droite des dix dernières années en raison d'une législation défavorable aux classes sociales les moins aisées. De plus, en raison de l'évolution de la démographie médicale, certains territoires sont confrontés aux limites de la liberté d'installation dont disposent les médecins libéraux. Cette profession a en effet évolué. Les jeunes médecins ne veulent pas subir les conditions de travail et les contraintes horaires de leurs aînés, d'où la désertification sur certains territoires de médecins ou d'unités médicales.

Aussi, lorsqu'une collectivité a le pouvoir d'enrayer cette baisse de la démographie médicale, elle se doit d'agir, car la santé est un service public essentiel. La réhabilitation et la rénovation du CMS d'Ivry vont dans ce sens. Elles garantissent aux Ivryennes et aux Ivryens de pouvoir bénéficier de soins de proximité de grande qualité. Ces travaux sont également nécessaires en raison de l'ancienneté des installations qui d'après les données les plus récentes dont nous disposons ont été fréquentées par plus de 21 000 patients en 2011. Je suis moi-même un usager du service de kiné et je me félicite qu'enfin des travaux de réhabilitation soient votés afin que la qualité du service rendu aux usagers soit améliorée, mais aussi que les conditions de travail du personnel qui y travaille avec dévouement puissent être en nette amélioration. Je me réjouis également de savoir qu'effectivement, ces efforts vont être votés pour améliorer la réhabilitation et la rénovation du CMS d'Ivry en sachant que malheureusement on a déjà perdu l'établissement Jean Rostand et que je pense qu'effectivement afin de servir au mieux la population dans un souci de proximité, le centre municipal de santé doit vraiment être au cœur de toutes nos préoccupations.

Aussi, le groupe Europe Écologie Les Verts se réjouit donc de voir des engagements de la majorité se concrétiser ce soir et votera donc pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Merci. »

M. GOSNAT. - « Merci. Pierre Martinez. »

M. MARTINEZ. - « Monsieur le Maire, chers collègues. Comme chacun le sait, le CMS est un lieu qui répond aux besoins de la population en matière de santé publique. Je ne reprendrai pas un certain nombre de choses qui ont été dites par mes collègues sur ce sujet. Néanmoins, je voulais quand même préciser que dès 2012, lors des arbitrages budgétaires et notamment sur la préparation de la PIP¹⁶, le CMS a été considéré comme une priorité. Priorité effectivement qui va trouver toute sa place avec les travaux. Ces travaux réaffirment donc la place de l'offre de soins publics comme ça l'a toujours été, mais alors un petit peu plus puisque c'est des travaux relativement conséquents au sein de la ville d'Ivry. Ça va permettre et Mehdy l'a développé, une extension de l'offre de soins existante. Donc, je n'y reviendrai pas.

¹⁶ PIP : Programmation des Investissements Pluriannuels

Ce que je trouve intéressant dans ce qu'on en a vu à la commission urba sur les projections qui nous ont été faites, c'est qu'effectivement, on est sur une complète restructuration du bâtiment avec un agrandissement et ce n'est pas simplement la jonction de deux bâtiments. C'est toute une restructuration interne qui va voir le jour et qui bien évidemment va permettre d'offrir un espace beaucoup plus agréable à la fois pour les usagers, mais bien évidemment pour les personnels qui exercent au quotidien dans ces locaux.

Donc, bien évidemment, vous aurez compris que nous voterons pour l'attribution du marché de la maîtrise d'œuvre. Merci. »

M. GOSNAT. - *« Merci, Pierre. Bruno Castelnau. »*

M. CASTELNAU. - *« Oui. Merci, Monsieur le Maire. Moi je ne voudrais pas revenir sur le fond, mais plutôt sur la forme pour avoir participé au jury de concours donc d'attribution. Et je regrette malheureusement que malgré en plus la participation de membres du CMS, enfin de travailleurs du CMS, que ça soit le projet qui est voté ce soir qui l'ait emporté parce qu'il avait un autre projet qui était beaucoup plus engageant en termes de modernité, de fonctionnalités, d'aération, d'accueil du public, tout ça. Voilà, je n'y reviendrai pas parce que ça a été vu, mais du coup, nous nous abstenons. Nous ne sommes pas du tout contre évidemment l'extension du CMS. Nous sommes pour, mais nous nous abstenons sur cette délibération parce que nous aurions préféré quelque chose de plus engagé en matière de projection sur l'avenir. Je vous remercie. »*

M. GOSNAT. - *« Medhy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - *« Je vais tâcher d'être rapide pour ne pas éterniser trop le débat. Je pense que comme mes collègues, on a tous envie de rentrer à la maison. Mais je vais quand même répondre à mon collègue Serge Aberdam pour lui rappeler que le projet, cette idée qui avait été évoquée, d'intégrer Jean Rostand pour le CMS n'était pas possible. Certes, ce sont deux bâtiments avec une vocation médico-sociale, mais avec quand même des objets complètement différents. Un hôpital est destiné à des chambres pour permettre l'hébergement des nuitées. La vocation du CMS est de faire des consultations et il a besoin dans ce cadre-là d'espace de consultation. Et les professionnels du CMS et les professionnels de l'organisation des espaces des bâtiments avaient déterminé que ce n'était pas récupérable. En outre, Serge, pour te rappeler aussi, nous ne sommes pas propriétaire du bâtiment à Jean Rostand et le coût que cela aurait représenté parce qu'il aurait fallu soit racheter le bâtiment, plus le réaménager complètement pour les besoins du CMS avec un dimensionnement qui était là, par contre, vraiment trop grand où on aurait eu du coup trop d'espace, a disqualifié l'option de Jean Rostand. En outre, on aurait perdu un élément qui est pour nous très important qui est la centralité du CMS en centre-ville, qui se trouve quand même au nœud de communication de notre commune avec les bus, l'avenue Gosnat, la gare de RER à côté, à équidistance des principaux quartiers d'Ivry, donc cette centralité-là était pour nous et pour l'équipe du CMS un élément important qui nous a poussés à maintenir notre choix de réhabilitation et de restructuration.*

Enfin, sur la taille à l'avenir, le CMS prend sa part de l'offre publique de santé à Ivry et il ne peut prendre que sa part à lui. La médecine libérale doit aussi prendre sa part. Si demain on faisait le choix de prendre en charge toute l'offre de soin à Ivry, le budget communal n'y suffirait peut-être pas.

Et malheureusement, la santé est un choix politique que la ville d'Ivry a décidé d'assumer. Sylvain Baron l'a rappelé de manière assez éloquente en rappelant l'historique du CMS.

Ça reste un choix politique qui pèse sur les finances communales, qui est un choix politique ambitieux qu'on doit défendre, qu'on doit protéger, mais qui est un choix qui est malheureusement limité par nos moyens. Et je ne pense pas malheureusement qu'on puisse développer de façon illimitée l'offre de soins publique du CMS malheureusement, quand bien même ça aurait un intérêt certain. Ça resterait une mission assez difficile pour nous, tant en termes d'investissements que de masse salariale.

Voilà pourquoi on est sur un agrandissement du CMS qui va nous permettre de déployer et de réorganiser nos moyens et qui répondra, nous l'espérons, de manière tout à fait satisfaisante au défi de la santé publique pour Ivry dans les 15 ou 20 prochaines années. »

M. GOSNAT. - *« Merci, Mehdy. Alors là encore, je crois qu'il faut bien en rester à l'objet de la délibération. Alors, c'est normal qu'à travers le sujet qui est évoqué, on reparte sur des débats de fond par rapport à la santé - moi je partage beaucoup de ce qui a été dit -, mais on est bien d'accord là, la délibération c'est l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre par rapport à l'extension du CMS. Alors, celles et ceux qui sont d'accord avec cette délibération le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Merci. Donc, la délibération est adoptée. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

C/ ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension réhabilitation du Centre Municipal de Santé et intégrant la prime de 36 238,80 € TTC à l'équipe Ellenamelh / EPDC / Mébi / Iéti, pour un forfait provisoire de rémunération de 828 158,60 € HT soit 990 477, 69 € TTC et **PROCEDE** à l'indemnisation des concurrents ayant remis une offre conforme sur la base du coût estimé de l'esquisse plus, soit 30 300 € HT (36 238,80 € TTC) par équipe de maîtrise d'œuvre.

(39 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. GOSNAT. - *« Alors, il y a un certain nombre de questions sans présentation orale. Moi je voulais simplement insister, pointer au point 5 la proposition qui est faite d'attribuer une subvention exceptionnelle à Emmaüs de 2 000 €. Sachant que nos amis d'Emmaüs ont fait une vente exceptionnelle de printemps, là-haut rue Pierre Curie, ils avaient récupéré 8 000 €, mais donc c'était un week-end. Ils ont laissé l'argent sur place et pendant la nuit du dimanche au lundi, je crois, ils se sont fait voler les 8 000 €. Donc, on a eu l'occasion de monter à quelques élus sur place pour les rencontrer. Pour eux, c'est quand même quelque chose d'assez catastrophique et on peut évidemment crier au scandale sur une affaire comme celle-là. Cela étant, la proposition que je vous fais, c'est d'accorder ces 2 000 € de subvention exceptionnelle. Ce qu'ils nous ont dit, c'est qu'ils allaient reprendre des initiatives pour pouvoir essayer de retrouver un peu d'argent pour la prochaine période. Donc, ils devraient réorganiser une vente dans les quelques semaines qui viennent. Je ne vous propose pas qu'on vote particulièrement, sauf si vous aviez des désaccords.*

S'il n'y a pas de désaccord, je vous propose qu'on l'adopte en l'état. Est-ce qu'il y a des remarques à faire sur les autres points. Serge Aberdam. »

M. ABERDAM. - *« Sur le point 8, il s'agit de locaux pour les animations dans la future école du port, si j'ai bien compris. Je ne comprends pas en lisant le dossier dans quelle mesure c'est évolutif. C'est-à-dire je ne comprends pas si ces locaux spéciaux avec entrées séparées sont destinés à servir définitivement et uniquement pour les centres aérés ou pour les accueils ou si c'est évolutif en fonction des effectifs des classes, des écoles et si c'est connecté avec les projets qu'on va bien être obligé d'avoir pour les aménagements pour le temps non scolaire pour l'année prochaine.*

Donc personnellement pour moi, c'est une délibération qui n'est pas claire du tout, à part que ça va être construit. Voilà ! Donc personnellement, je m'abtiens là-dessus parce qu'on ne va pas avoir une discussion à 23 h 20 sur une question comme celle-là, mais je trouve que c'est obscur. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« On va demander à Patricia Bendiaf, mais sinon tu t'abtiens et puis c'est bon. »*

Mme BENDIAF. - *« C'est uniquement sur les centres de loisirs et c'est uniquement une demande qui est automatique, qui est obligatoire même, pour la Caisse d'allocations familiales. Donc, peu importe les locaux, peu importe tout ça, mais c'est en fonction de l'école, c'est la subvention pour les centres de loisirs. Donc, c'est automatique et après, on aura le détail de tout ça. »*

M. GOSNAT. - *« Bon, écoutez... »*

Mme BENDIAF. - *« Ce n'est pas pour agrandir l'école ... »*

M. GOSNAT. - *« Sur ce point-là, on prend acte de l'abstention de Serge Aberdam. David Onakaya-Menge. »*

M. ONAKAYA MENGE. - *« Je vais intervenir rapidement sur le point 7 non pas pour faire une objection, mais pour remercier notre municipalité de sa politique en matière de coopération internationale. En votant cette délibération proposée, nous offrons aux enfants sahraouis la chance de venir passer leurs vacances à Ivry et donc de changer de milieu. C'est un geste de solidarité et d'altruisme dont notre ville doit être fière. Donc, j'ai été à Tindouf, dans le campement sahraoui, avec mon collègue Rabah et j'ai pu me rendre compte des conditions dans lesquelles vivent les Sahraouis. Ils évoluent dans un environnement extrêmement hostile, dont variations excessives de température, pollution, isolement, etc. Leur situation m'a profondément choqué et je m'insurge contre ceux qui les maintiennent dans ces conditions. Permettre aux enfants de s'éloigner momentanément de ce cadre de vie si précaire est une excellente initiative que j'encourage. Je vous remercie. »*

M. GOSNAT. - *« Merci, David. Est-ce qu'il y a des remarques sur les autres points ? S'il n'y a pas de remarques, alors bien entendu, vous faites part de vos votes à l'administration s'il y avait des objections. Sinon, je vous remercie de votre contribution, de votre patience et de votre collaboration. Bonsoir ! »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL

1/ APPROUVE la cession à l'Etablissement public Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP), aménageur de la ZAC du Plateau, au prix de 433.443,60 €, des lots de copropriété n° 20 et 31, dépendant de l'ensemble immobilier sis, 13 avenue de Verdun, cadastré section X n° 5 à Ivry-sur-Seine, correspondant respectivement à un appartement et à une dépendance et des lots de copropriété n° 2, 3, 4, 7, 9, 20, 26, 35 et 43 dépendant de l'immeuble sis, 19 avenue de Verdun, cadastré section X n° 7 à Ivry-sur-Seine, correspondant à deux appartements et cinq dépendances.

(unanimité)

2/ ACCORDE une subvention de 5 000 € à l'association des commerçants et artisans d'Ivry « APICA » afin de soutenir la mise en place des initiatives organisées en 2013 pour ladite association.

(39 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 3 abstentions : Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE)

3/ APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation de la halle et des marchés communaux avec la société Lombard et Guérin ayant pour objet de revoir les règles de fixation de la redevance ainsi que celles du seuil d'intéressement.

(39 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

4/ APPROUVE l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public du chauffage urbain ayant notamment pour objet le raccordement de quatre nouveaux sites au réseau de chauffage urbain prévus dans l'avenant n°7, le rééchelonnement des remboursements d'emprunt et la modification des formules de révision de prix.

(39 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

5/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Emmaüs Liberté afin qu'elle puisse poursuivre ses activités et venir en aide aux personnes les plus défavorisées suite au cambriolage qui a eu lieu dans ses locaux.

(unanimité)

6/ PREND ACTE du retrait du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel dont l'acte constitutif a été approuvé par délibération en date du 17 novembre 2011, **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique et **AUTORISE** le versement de la participation financière annuelle.

(39 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

7A/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur du 6 juillet au 3 août 2013 et **APPROUVE** la prise en charge des frais inhérents à l'accueil de ce groupe (hors billets d'avion, indemnité accompagnateur et assurances) pour un montant prévisionnel de 12 500 €.

(39 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

7B/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Un camion citerne pour les Sahraouis » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur durant l'été 2013 et **PRECISE** que la Ville s'engage à rembourser à l'association, sur présentation de facture, la moitié des frais liés au voyage du groupe d'enfants que cette dernière aura avancée (billets d'avion, indemnité accompagnateur sahraoui, assurance maladie soudaine), pour un montant prévisionnel de 2 500 €.

(39 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

8/ SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une aide financière à hauteur de 40 % du montant H.T des travaux relatifs à l'aménagement et à l'acquisition de matériel et mobilier du nouvel accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du groupe scolaire de la ZAC Ivry Confluences.

(42 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

9/ APPROUVE la programmation 2013 des demandes de subventions de fonctionnement présentées à la Région Ile-de-France, au titre de la convention « Animation Sociale des Quartiers » ;

SOLLICITE la Région Ile-de-France pour les subventions de fonctionnement susceptibles d'être accordées pour ces projets et PRECISE qu'une partie de la subvention, pour un montant de 20.000 €, correspondant à l'action « Femmes autonomes », sera reversée à l'association « Atout Majeur » et que cela fera l'objet d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2014 susvisée entre la Ville et l'association.

(unanimité)

10/ APPROUVE la convention d'objectifs pour l'année 2013 avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et PRECISE que la Ville verse au CASC une subvention de 291 000 euros pour l'année 2013.

(39 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

11/ DECIDE à compter du 1^{er} mai 2013 la mise à jour du régime indemnitaire des ingénieurs et des techniciens territoriaux tel que mentionnée dans la délibération afin de prendre en compte l'ensemble des nouvelles dispositions suite à la réforme des emplois de la catégorie B et la création d'un nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

(unanimité)

/ EST INFORME de l'état du Patrimoine locatif privé (logements) de la Ville arrêté au 1^{er} janvier 2012.

/ EST INFORME de l'état du Patrimoine locatif privé (hors habitation) de la Ville arrêté au 1^{er} janvier 2012.

/ PREND CONNAISSANCE de la communication du rapport sur l'emploi de travailleurs handicapés - Bilan 2011

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 mars 2013.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 23 h 30

LE SECRÉTAIRE

LE MAIRE

N. RAMEAU

P. GOSNAT